



EREA INGENIERIE

10, place de la République - 37190 Azay-le-Rideau

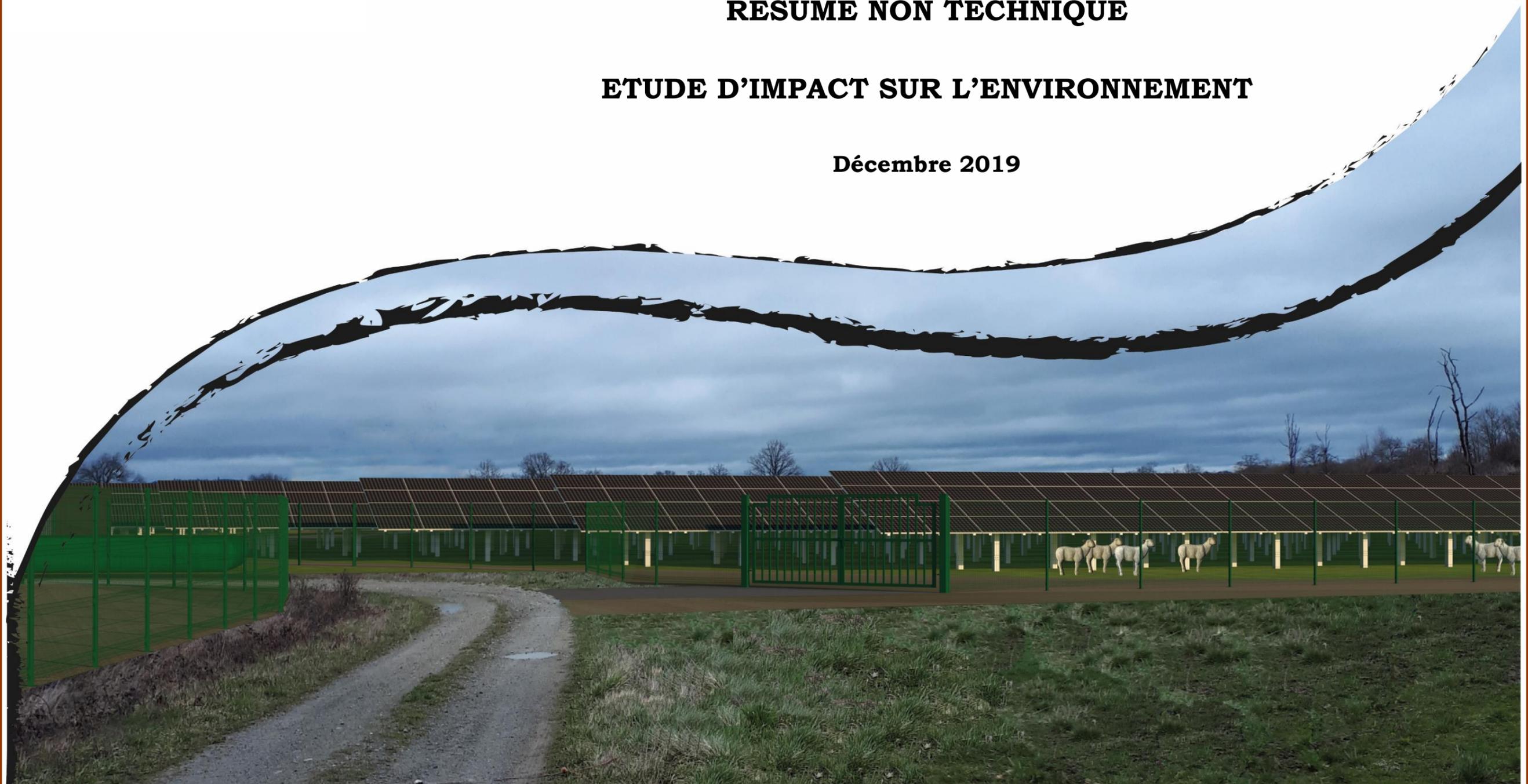
Tel : 02 47 26 88 16 - Fax : 02 47 26 88 16

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL « BOIS DE PARSAC » (23)

RESUME NON TECHNIQUE

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Décembre 2019



SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL.....	4
1.1. Préambule.....	4
1.2. Contexte réglementaire	4
1.3. Porteur du projet.....	4
1.4. Conception et principe de fonctionnement d'un parc photovoltaïque	4
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1. Localisation géographique.....	5
2.2. Contexte du projet	5
2.3. Situation cadastrale	9
2.4. Zonage réglementaire	10
2.5. Caractéristiques techniques	11
3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	13
3.1. Aires d'étude du projet.....	13
3.2. Milieu physique.....	15
3.3. Milieu naturel.....	15
3.3.1. Dates des sorties.....	15
3.3.2. Synthèse des enjeux du milieu naturel.....	16
3.3.3. Paysage et patrimoine culturel.....	18
3.4. Milieu humain	21
3.5. Description des facteurs susceptibles d'être affectés.....	23
4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE.....	25
4.1. Choix du site	25
4.2. Solutions de substitution examinées.....	25
5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET ET MESURES	25
5.1. PAYSAGES ET PHOTOMONTAGES	25
5.2. Impacts cumulés avec d'autres projets	32
5.3. Synthèse des impacts, mesures, des impacts résiduels et coûts des mesures.....	33
6. CONCLUSION.....	38

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Schéma d'un parc photovoltaïque.....	4
Illustration 2 : Principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque	5
Illustration 3 : Plan de situation du projet (source Géoportail)	6
Illustration 4 : Vue aérienne du site.....	7
Illustration 7 : Photographie depuis le sud-ouest du site (vue n°2).....	8
Illustration 5 : Photographie depuis le sud-est du site (vue n°1).....	8
Illustration 8 : Photographie depuis le nord-ouest du site (vue n°4).....	8
Illustration 6 : Photographie depuis le nord du site (vue n°3)	8
Illustration 9 : Extrait cadastral.....	9
Illustration 10 : Zonage réglementaire des documents d'urbanisme des communes de Gouzon et de Parsac- Rimondeix (Source : Direction départementale des territoires de la Creuse)	10
Illustration 11 : Caractéristiques principales du projet	11
Illustration 12 : Exemple de poste de livraison	11
Illustration 13 : Plan de masse (Source : EREA INGENIERIE).....	12
Illustration 14 : Les périmètres d'étude du projet (Source : ADEV Environnement).....	14
Illustration 15 : Dates et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur le site du projet	15
Illustration 16 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude.....	16
Illustration 17 : Cartographie des enjeux globaux sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement) ...	17
Illustration 18 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial	18
Illustration 19 : Synthèse des fonctionnements visuels à l'échelle du périmètre d'étude rapproché.....	18
Illustration 20 : Le site de projet et ses abords	19
Illustration 21 : Localisation des sites archéologiques présents à proximité de la zone projet (Source : DRAC Nouvelle Aquitaine).....	19
Illustration 22 : Le patrimoine historique à l'échelle du périmètre éloigné	20
Illustration 23 : Réseau électrique (Source : Géoportail)	21
Illustration 24 ; Vue sur le pylône n°224 et la ligne électrique depuis le sud-est de la zone du projet (Source : EREA Ingénierie – mars 2019)	22
Illustration 25 : Vue sur le pylône n°224 et la ligne électrique depuis le nord du site (Source : EREA Ingénierie – mars 2019)	22
Illustration 26 : Facteurs susceptibles d'être affectés par le projet	24
Illustration 27 : Localisation des photomontages.....	25
Illustration 28 : Photomontage 1	26
Illustration 28 : Photomontage 2	27
Illustration 28 : Photomontage 3	28
Illustration 28 : Photomontage 4	29
Illustration 28 : Photomontage 5	30
Illustration 28 : Photomontage 6	31

Illustration 34 : Tableau de synthèse des impacts, mesures, impacts résiduels et coûts	37
--	----

Illustration 35 : La végétation en périphérie du parc photovoltaïque	38
--	----

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. PREAMBULE

L'objet du Résumé Non Technique est de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque du Bois de Parsac, sur les communes de Gouzon et de Parsac-Rimondeix dans le département de la Creuse (23).

Il s'agit donc d'une synthèse des éléments développés dans l'étude d'impact qui, tout en restant objective, ne peut s'avérer exhaustive. Pour des informations complètes, notamment en termes de technique et de méthodologie, il conviendra de se reporter à la version complète de l'étude d'impact.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale d'une puissance totale de 8,79 MWc ; il est porté par la société EREA INGENIERIE.

1.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément au Code de l'Environnement et à l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement modifié par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, le projet de parc photovoltaïque sur les communes de Parsac-Rimondeix et de Gouzon a conduit à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) qui sera jointe à la demande de permis de construire, et donnera lieu à la réalisation d'une enquête publique.

1.3. PORTEUR DU PROJET

Le porteur de projet de la centrale photovoltaïque du Bois de Parsac est EREA INGENIERIE.

Fondée en 2009, EREA INGENIERIE est une société dont le siège social est basé à Azay-le-Rideau (37).

Forte de plus de neuf années d'expérience dans les énergies renouvelables, l'environnement général et l'acoustique, EREA INGENIERIE se démarque aussi dans le développement de projets photovoltaïques intervenant sur l'ensemble du territoire français.

1.4. CONCEPTION ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Une centrale photovoltaïque au sol est constituée de différents éléments : des modules photovoltaïques, des structures support fixes, des câbles de raccordement, des locaux techniques comportant onduleurs, transformateurs, matériels de protection électrique, un poste de livraison pour l'injection de l'électricité sur le réseau, une clôture et des accès.

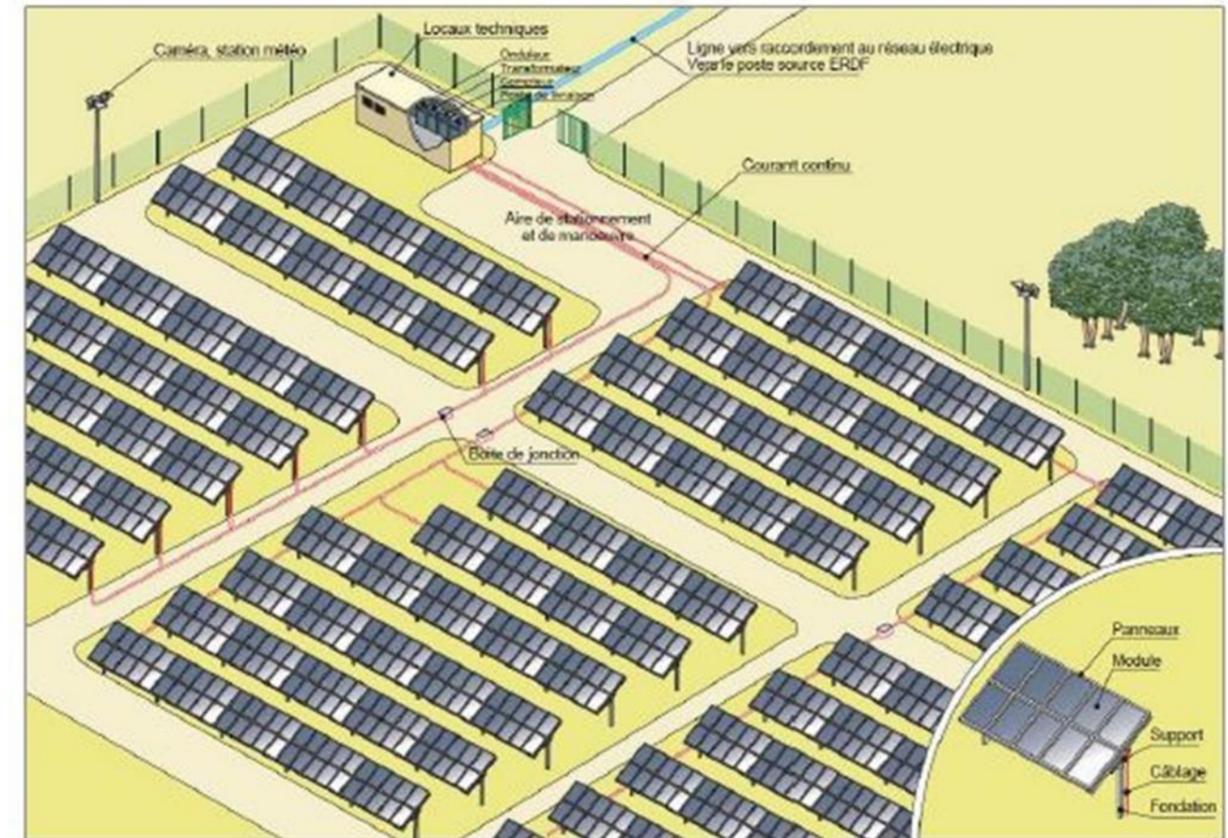


Illustration 1 : Schéma d'un parc photovoltaïque

Le rayonnement du soleil sur les modules photovoltaïques est transformé en courant électrique continu acheminé vers un onduleur. Ce dernier convertit cette électricité en courant alternatif compatible avec le réseau. Un transformateur élève la tension avant l'injection de l'électricité par câble jusqu'au réseau public.

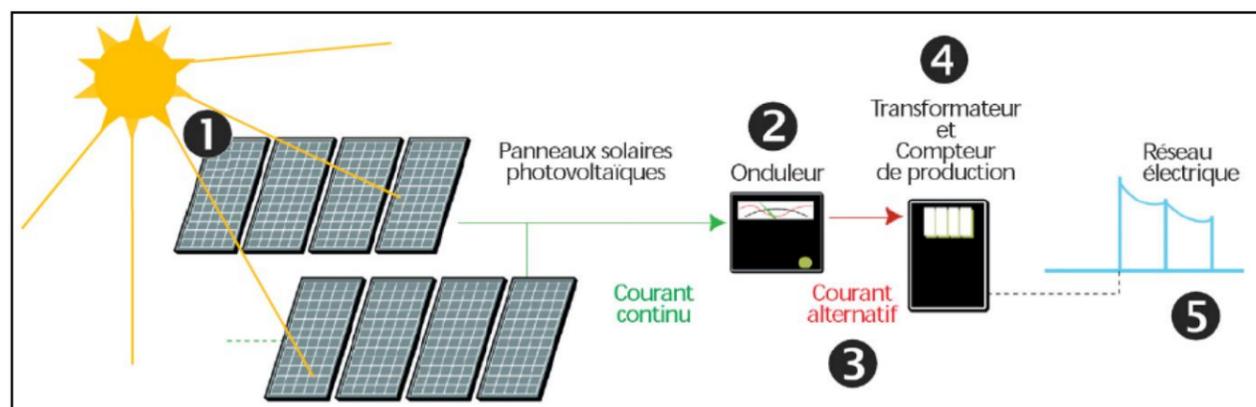


Illustration 2 : Principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le projet de parc photovoltaïque se situe au niveau des lieux-dits « Bois de Parsac » sur la commune de Parsac-Rimondeix et « les Grands Champs » sur la commune de Gouzon dans le département de la Creuse (23).

Parsac-Rimondeix est une commune nouvelle issue du regroupement des deux communes de Parsac et de Rimondeix. Cette petite ville est située au nord-est de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Creuse.

La commune de Gouzon est située à l'est de la commune de Parsac-Rimondeix.

Ces deux communes se trouvent à 25 km de Guéret et à 35 km de Montluçon.

2.2. CONTEXTE DU PROJET

Ce projet reprend un ancien projet élaboré et abandonné par la société « Sun-in-France ».

Le porteur de projet a abandonné le projet en raison du moratoire photovoltaïque de 2010 qui a abouti à la division par 4 du tarif d'achat.

Le projet avait également été repris par une autre société en 2016 mais rapidement abandonné.

Lors de la délibération favorable du conseil municipal de Parsac-Rimondeix du 4 juin 2019 concernant notre projet, M. Riva (Maire de la commune) a rappelé que lors du conseil municipal du 25 avril 2016, l'assemblée avait voté favorablement la délibération dans laquelle il apparaissait que la parcelle ZK 16, concernée par le projet, était d'un intérêt très médiocre avec une valeur agronomique proche de zéro.

En outre, le 22 avril 2016, la CDPENAF avait émis un avis préliminaire favorable au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque, sous réserve que l'entretien du site soit dévolu à des ovins.

La zone de projet est entourée d'un environnement artificialisé.

La route nationale 145 longe le nord du site, et à l'est se situe le terroir de l'ancienne mine d'uranium de Grand Champs, sur la commune de Gouzon. Une ligne haute tension (H.T.B de 400 kV) traverse également la zone, suivant l'axe nord-sud.

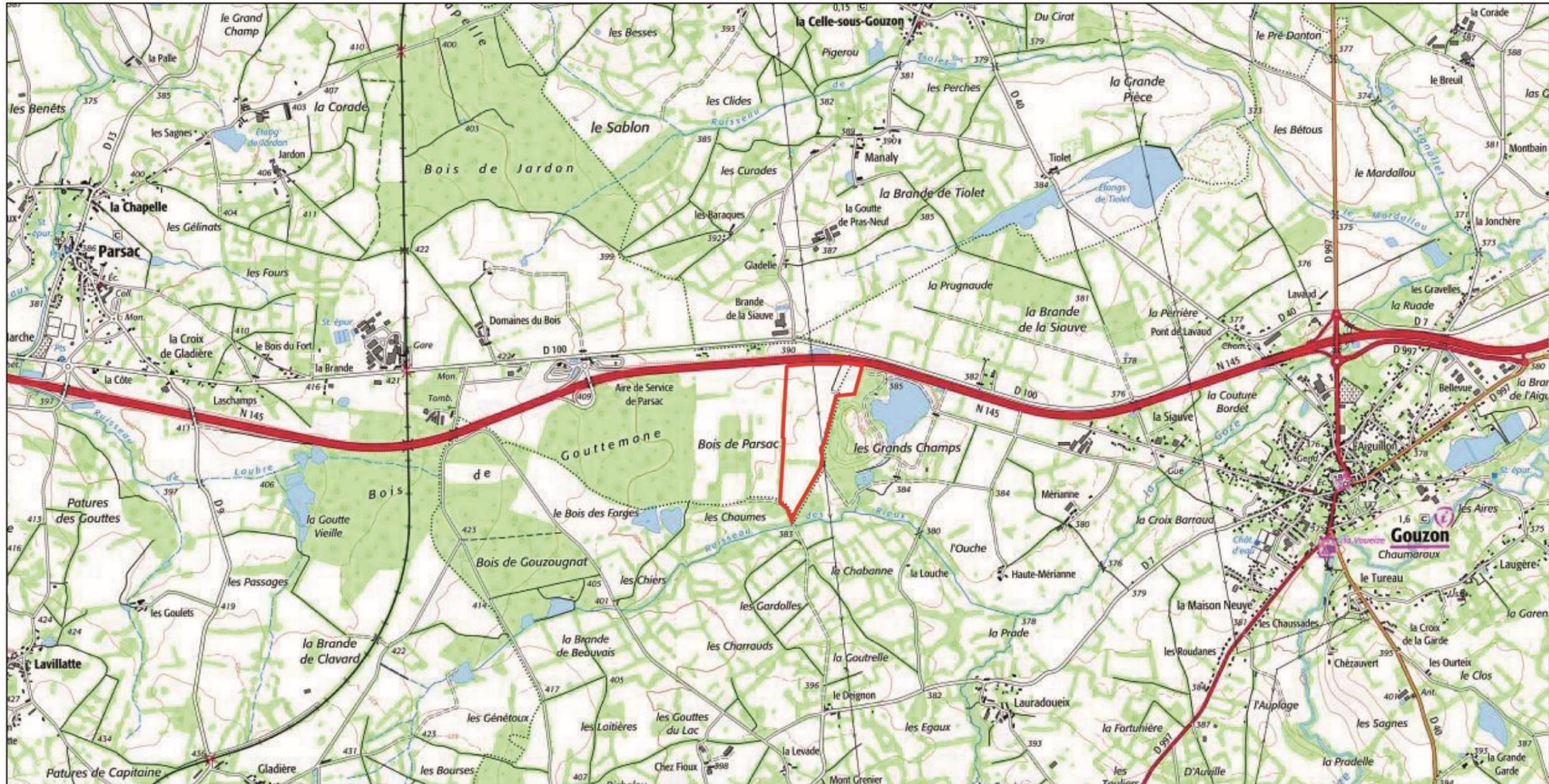
Actuellement, les parcelles sont affectées à des activités de culture destinée à l'alimentation du bétail (blé, triticales, maïs, ...), de pâturage de bovins et de prairie en permanence en herbe dont la qualité agronomique est très modérée.

C'est pourquoi EREA INGENIERIE, dans un souci de légitimité et de réduction d'impact sur l'environnement a choisi de développer sur ce site propice, un projet de parc photovoltaïque sur ces parcelles, tout en conservant et en pérennisant l'activité agricole actuelle.



CARTE DE LOCALISATION DU PROJET

Projet de centrale photovoltaïque au sol du Bois de Parsac
Communes de Parsac-Rimondeix et de Gouzon (23)



Légende

 Zone potentielle d'implantation du projet



Echelle

0  1 km

Date

Mai 2019

Illustration 3 : Plan de situation du projet (source Géoportail)



Illustration 4 : Vue aérienne du site



Illustration 6 : Photographie depuis le sud-est du site (vue n°1)
(Source : EREA INGENIERIE – mars 2019)



Illustration 5 : Photographie depuis le sud-ouest du site (vue n°2)
(Source : EREA INGENIERIE – mars 2019)



Illustration 8 : Photographie depuis le nord du site (vue n°3)
(Source : EREA INGENIERIE – mars 2019)



Illustration 7 : Photographie depuis le nord-ouest du site (vue n°4)
(Source : EREA INGENIERIE – mars 2019)

2.3. SITUATION CADASTRALE

L'aire d'étude immédiate se trouve sur les communes de Parsac-Rimondeix section ZK numéros 14 et 16 et de Gouzon, section ZB, numéro 1. Ces parcelles appartiennent à un propriétaire privé. La surface de ces parcelles est donnée ci-contre :

Section	N° de parcelle	Surface en m ²
ZK	16	166 361
ZK	14	4 777
ZB	1	12 451
Surface totale		183 589

Seuls 12,27 ha des parcelles sont concernés par le projet de parc photovoltaïque.

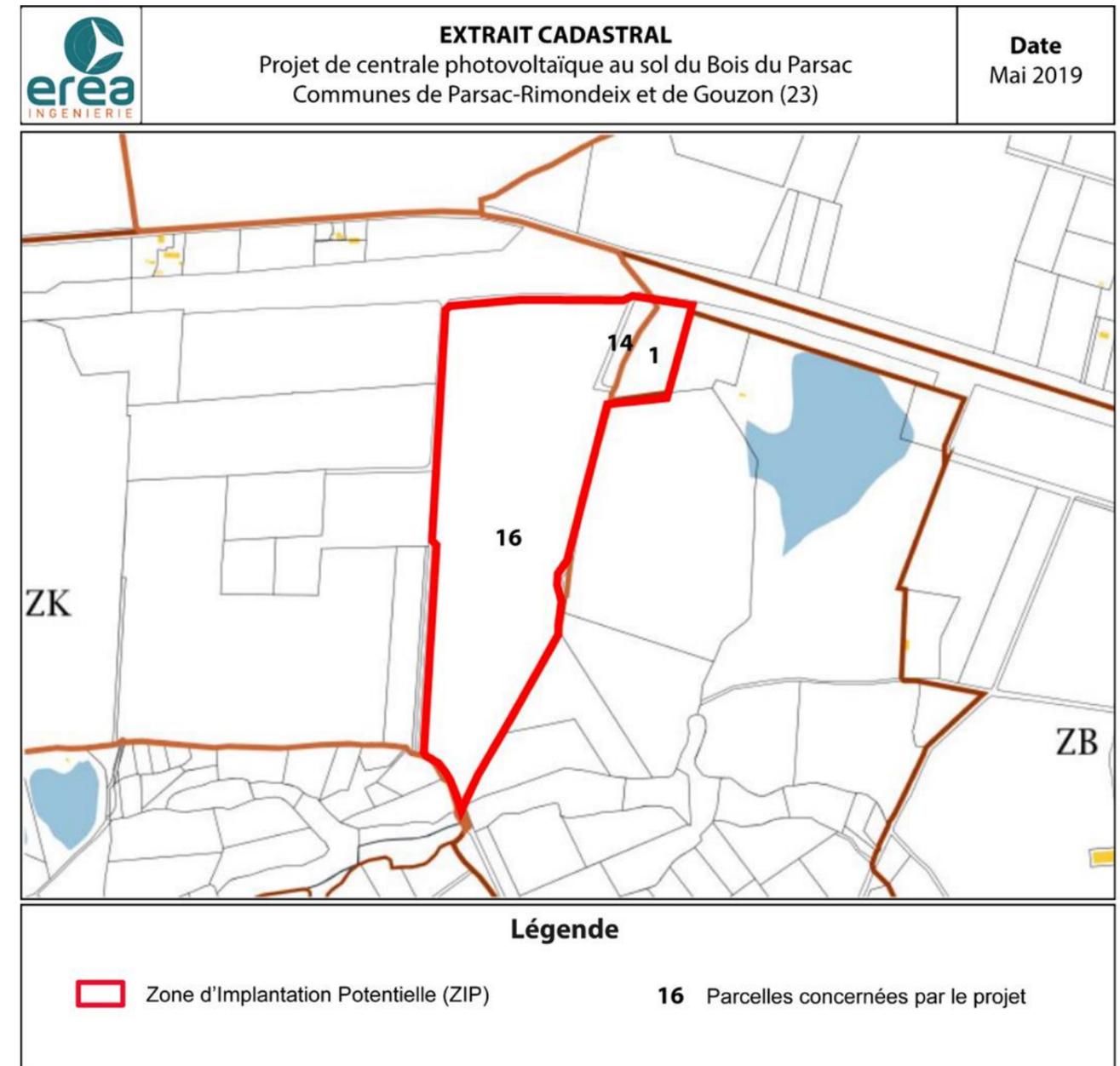


Illustration 9 : Extrait cadastral

2.4. ZONAGE REGLEMENTAIRE

La commune de Parsac-Rimondeix ne dispose d'aucun document d'urbanisme et est donc couverte par le Règlement National d'Urbanisme.

A noter, que d'un point de vue strictement juridique, les parcs solaires peuvent être admis en dehors des espaces urbanisés « dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice de l'activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel ils sont implantés et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages » (article L.123-1 du Code de l'Urbanisme).

La valeur agronomique des parcelles concernées par le projet étant médiocre, l'activité agricole du site est plutôt restreinte et se résume principalement à la production d'herbe ainsi qu'au pâturage des bovins.

EREA INGENIERIE ayant choisi de conserver l'usage agricole du site (essentiellement en pâturage aujourd'hui) en mettant en place un pâturage ovin d'une centaine de têtes minimum destiné à l'entretien sur l'ensemble du site du projet, le projet de parc photovoltaïque sur le site est donc compatible avec le RNU.

La commune de Gouzon dispose d'un PLU approuvé le 27 juin 2008.

D'après son plan de zonage, la parcelle ZB 1 se trouve en zone AUt « zone à urbaniser à vocation d'activités sportives, touristiques et de loisirs qui peut être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction compatible avec un aménagement cohérent de la zone ».

Selon l'article AUt 2, sont autorisés les constructions et ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services et équipements publics.

Au terme de la réglementation actuelle, le projet de parc photovoltaïque sur le site est donc compatible avec le PLU de Gouzon.

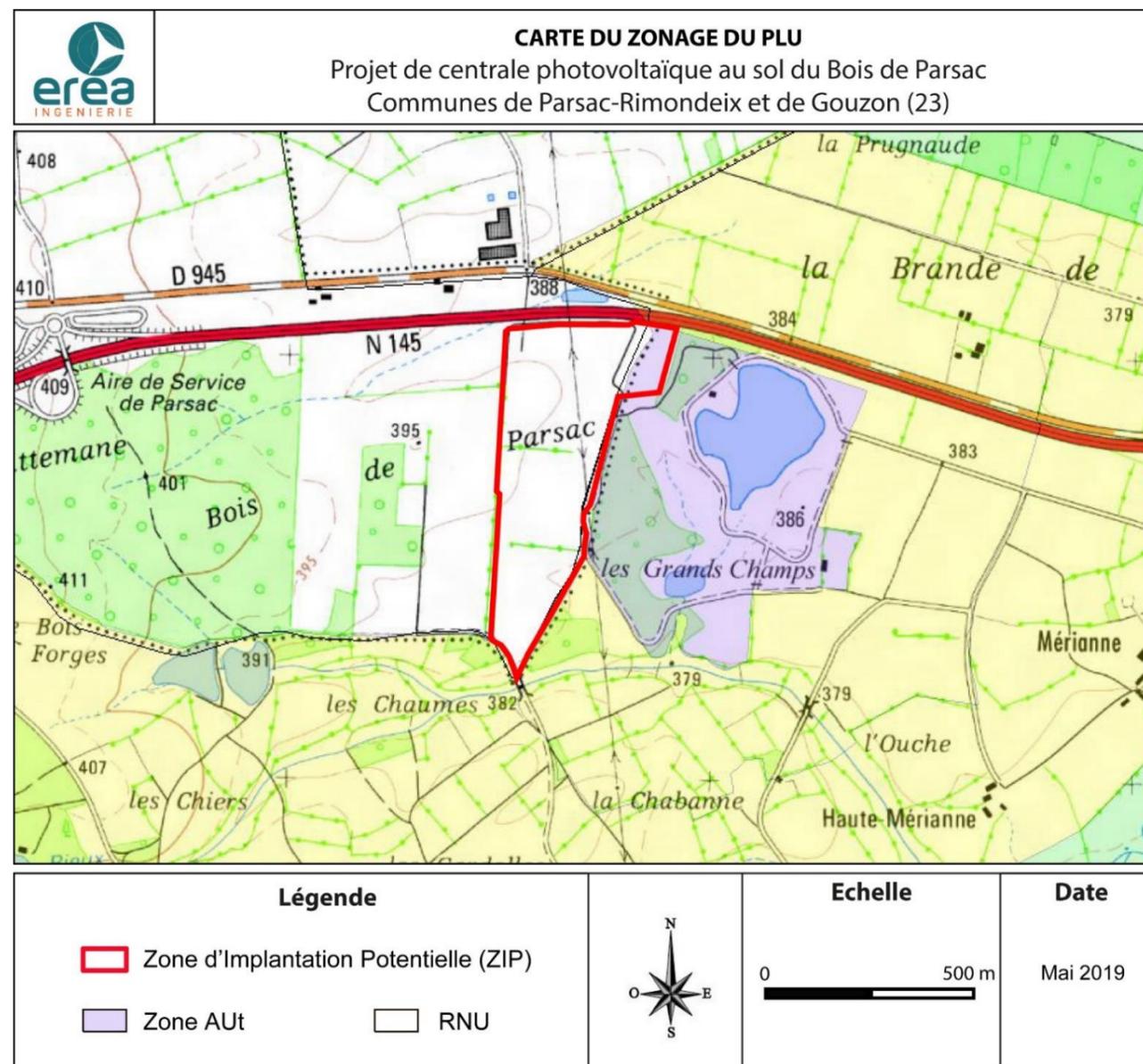


Illustration 10 : Zonage réglementaire des documents d'urbanisme des communes de Gouzon et de Parsac-Rimondeix (Source : Direction départementale des territoires de la Creuse)

2.5. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :

Localisation	Bois de Parsac
Puissance de la centrale envisagée	8,79 MWc
Taille du site	18,36 ha (12,27 ha clôturés)
Estimation de la production annuelle de la centrale moyennée sur la durée d'exploitation	9 897 MWh/an
Equivalents foyers hors chauffage	3 234 foyers
CO2 évité à production équivalent	849 T/an
Durée de vie du projet	25 ans
Technologie envisagée	Silicium monocristallin
Type de supports envisagés	5 633 Pieux battus
Nombre de modules	22 533 Panneaux
Hauteurs des structures par rapport au sol	110 cm
Locaux techniques	5 locaux techniques 1 poste de livraison

Illustration 11 : Caractéristiques principales du projet

Le projet, d'une puissance de 8,79 MWc prévoit la mise en place de 22 533 modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol. Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 25° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques. Les supports atteignent une hauteur maximale de 2,84 m et une hauteur minimale d'environ 110 cm, laissant place à l'installation d'un troupeau de moutons. Les modules photovoltaïques sont espacés d'environ 2 cm afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et une meilleure circulation de l'air.

La centrale photovoltaïque sera également constituée de 5 locaux électriques type « conteneurs métalliques » (RAL 7004) dans lesquels seront répartis les onduleurs et les transformateurs moyenne tension. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique correspondant.

Un chemin d'exploitation en calcaire de 3 m de large permet de rejoindre les différents locaux électriques et de circuler en périphérie du parc.

La production électrique issue des locaux électriques sera centralisée au niveau d'un poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique public de distribution.

Dans le cas du présent projet, le poste de livraison sera positionné au niveau de l'entrée sud de la partie ouest du site, le long du chemin de terre séparant le projet en deux.

Le poste de livraison, en béton armé, sera recouvert d'un bardage en bois favorisant son intégration dans l'environnement local.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet photovoltaïque sera clôturé. Un grillage à maille rigide sera installé, sur une hauteur d'environ 2 mètres, afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique), et de prévention des vols et détériorations d'autre part.



Illustration 12 : Exemple de poste de livraison

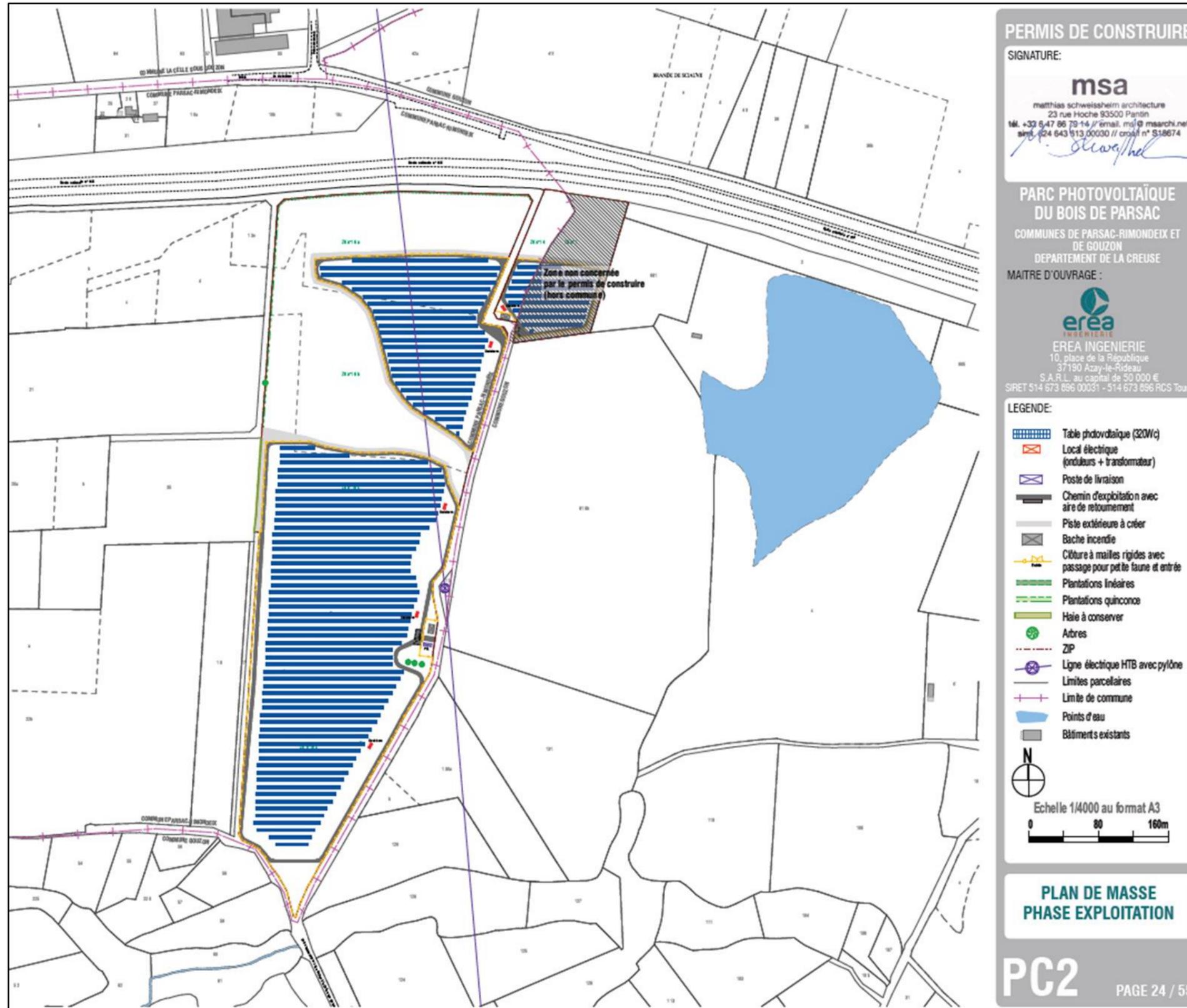


Illustration 13 : Plan de masse (Source : EREA INGENIERIE)

3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1. AIRES D'ETUDE DU PROJET

Afin de décrire l'état initial du site et de son environnement, plusieurs aires d'études ont été définies :

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire étude éloignée

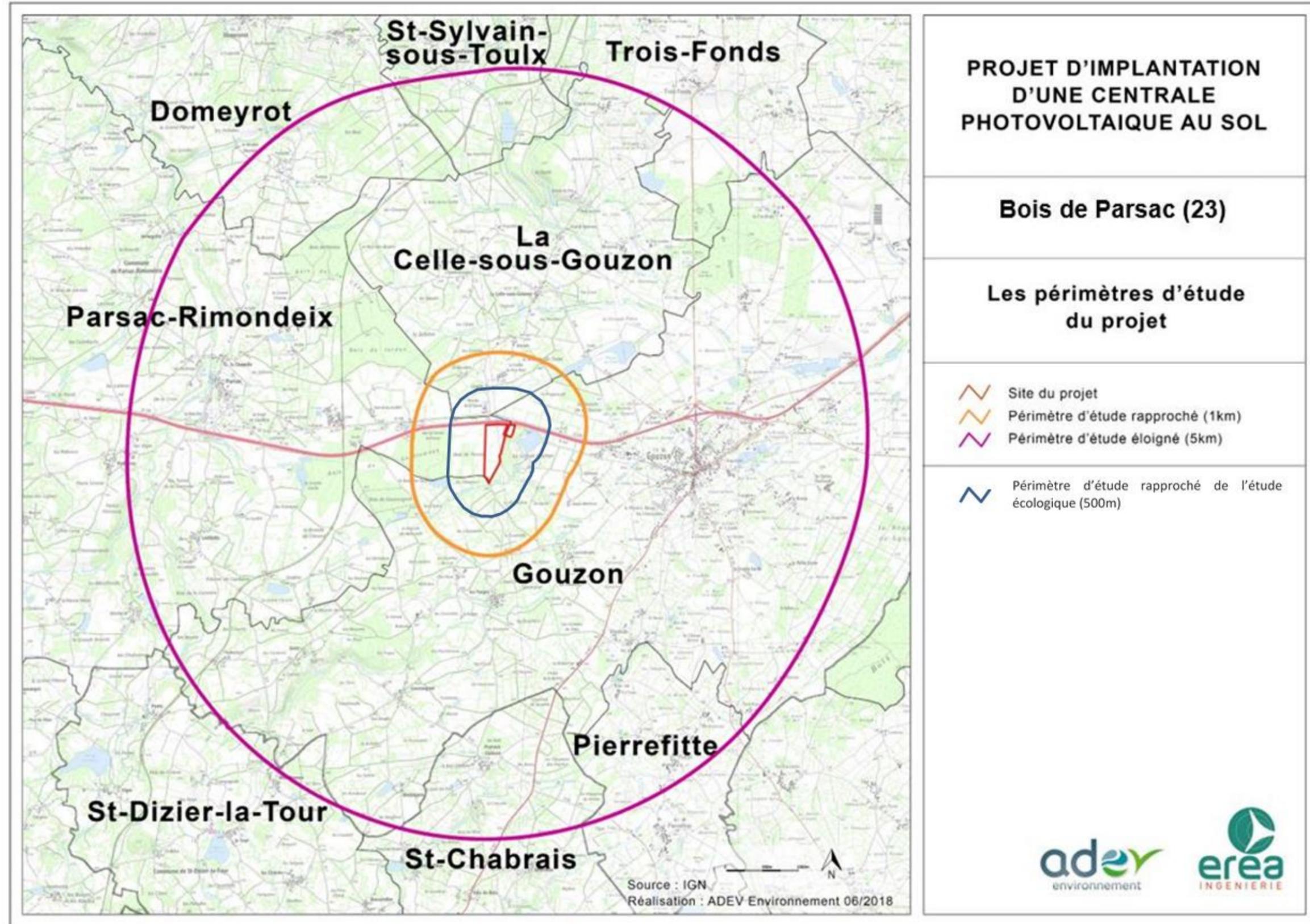


Illustration 14 : Les périmètres d'étude du projet (Source : ADEV Environnement)

3.2. MILIEU PHYSIQUE

Le site du projet est relativement plat (très légèrement bombé au centre de la parcelle ZK16) et se situe à une altitude comprise entre 385 et 393 m environ. En outre, il n'y a aucun élément topographique remarquable pouvant engendrer des contraintes particulières.

Au niveau du site du projet, on retrouve des sables prédominants de l'Eocène.

Le cours d'eau le plus proche est le ruisseau des Rieux située à une trentaine de mètres de l'extrémité sud du projet. Une centaine de mètres à l'est se situe le réservoir des Grands-Champs. Un cours d'eau temporaire passe une vingtaine de mètres au nord-ouest du projet.

Le bassin sédimentaire de Gouzon, représente le seul aquifère conséquent du département de la Creuse. Le site du projet se situe au niveau de la masse d'eau souterraine « Massif Central BV Cher ».

La zone du projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Les communes de Parsac-Rimondeix et de Gouzon se situent dans une zone climatique océanique à tendance ligérienne. Les conditions d'ensoleillement sont satisfaisantes. La qualité de l'air est plutôt bonne.

3.3. MILIEU NATUREL

3.3.1. DATES DES SORTIES

Le bureau d'étude ADEV Environnement a réalisé plusieurs sorties sur le site entre avril 2018 et juillet 2018. Les dates et la thématique de chaque sortie sont précisées dans le tableau suivant :

Date de la sortie	Thématique	Conditions météorologiques	Nombre d'intervenants
20/04/2018	Inventaires naturalistes : → Faune : Avifaunes, mammifères, reptiles, insectes, amphibiens	Couverture nuageuse : 0 % Vent : faible Température : 15°C Pluie : Ø	1 personne
18/05/2018	Inventaires naturalistes : → Faune : Avifaunes, mammifères, reptiles, insectes, amphibiens	Couverture nuageuse : 0 % Vent : faible Température : 22°C Pluie : Ø	1 personne
23/05/2018	Inventaire naturaliste : → Flore, Habitats, Zones humides	Couverture nuageuse : 0 % Vent : nul Température : 15°C Pluie : nulle	1 personne
29/05/2018	Inventaires naturalistes : → Faune : Avifaunes, mammifères, reptiles, insectes, amphibiens	Couverture nuageuse : 100 % Vent : faible Température : 13°C Pluie : pluie fine	1 personne
13/06/2018	Inventaires naturalistes : → Faune : Avifaunes, mammifères, reptiles, insectes, amphibiens	Couverture nuageuse : 100 % Vent : modéré Température : 18°C Pluie : Ø	1 personne
12/07/2018	Inventaires naturalistes : → Faune : Avifaunes, mammifères, reptiles, insectes, amphibiens, chiroptère	Couverture nuageuse : 40% Vent : faible Température : 23°C Pluie : Ø	1 personne

Illustration 15 : Dates et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur le site du projet

3.3.2. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

La zone d'implantation du projet se situe à proximité de plusieurs zonages réglementaires :

- 1 ZNIEFF de Type 1 : « Etang et prairies humides de Tiolet »
- 1 ZNIEFF de type 2 : « Vallée du Verreaux et ruisseaux affluents (Fragne, Clavérolles, Rio Bazet) »

Le SRCE du Limousin n'identifie aucun réservoir de biodiversité sur la zone d'implantation du projet. Cependant, des réservoirs de biodiversité se trouvent à proximité, notamment pour la sous-trame des milieux boisés, des milieux humides et des milieux aquatiques. La zone d'étude se trouve dans un secteur identifié comme un corridor écologique pour la sous-trame des milieux boisés.

Un habitat caractéristique des zones humides a été identifié sur la zone d'étude : E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides.

D'un point vu floristique, le site du projet présente ne présente pas d'enjeu majeur pour la conservation de la flore hormis pour les espèces des zones humides et notamment la Renoncule flammette. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée sur la zone d'étude. Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national ou régional.

Enfin, concernant la biodiversité animale, plusieurs espèces protégées ont été observées sur l'emprise du projet (oiseaux, mammifères, reptiles), dont certaines présentant un statut de conservation défavorable au niveau national et régional... Toutefois, certaines espèces utilisent la zone d'implantation pour se reproduire, s'alimenter ou dans le cadre de leur migration.

Les chauves-souris inventoriées utilisent le site pour la chasse. Les vieux arbres présents en limite de la ZIP sont favorables pour l'accueil de colonie.

Le niveau d'enjeu global sur un habitat correspond au niveau d'enjeu le plus élevé identifié dans les analyses des enjeux sur les habitats, la flore et la faune.

Pour l'habitat E2.1 « Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturages » aucun enjeu particulier n'a été identifié. Par conséquent le niveau d'enjeu sur cet habitat peut être considéré comme faible.

Pour l'Habitat E2.2 « Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes » l'analyse des différents paramètres a permis de mettre en évidence deux niveaux d'enjeux. Un enjeu assez fort est identifié

sur la partie qui correspond à une zone humide au niveau réglementaire. Le reste de cet habitat ne représente pas d'enjeu de conservation particulier. Par conséquent le niveau d'enjeu y est jugé faible.

Pour l'habitat E3.41 « Prairies atlantiques et subatlantiques humides » deux niveaux d'enjeux ont été mis en évidence. Un secteur est considéré comme enjeu assez fort du fait de la présence de zone humide réglementaire. Sur cette zone les sondages pédologiques et la flore sont caractéristiques des zones humides. Une autre partie représente un enjeu modéré du fait de la présence de flore caractéristique des zones humides, mais de l'absence de sondages pédologiques caractéristiques des zones humides.

Pour l'habitat FA.4 « Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces » deux niveaux d'enjeux ont été identifiés. Les haies qui sont favorables pour la nidification des oiseaux et qui sont susceptibles d'accueillir des colonies de chiroptères représentent un enjeu fort. Les haies qui sont favorables uniquement pour la nidification des oiseaux représentent un enjeu modéré.

Habitat (Code Eunis)	Enjeux liés aux habitats	Enjeux liés à la flore	Enjeux liés à la faune	Remarque / Pondération finale	Enjeux globaux
E2.1	Faible	Faible	Faible	∅	Faible
E2.2	Faible (hors zone humide)	Faible	Faible	∅	Faible (hors zone humide)
	Assez fort (sur zone humide)				Assez fort (sur zone humide)
E3.41	Assez fort (zone avec flore et sondage pédologique caractéristique des zones humides)	Faible	Faible	∅	Modéré (partie flore)
		Modéré (sur la partie avec présence de <i>Ranunculus flammula</i>)			Assez fort (partie flore + sondage pédologique)
FA.4	Faible	Faible	Fort (haie favorable pour les colonies de chiroptères)	∅	Fort (haie favorable pour les colonies de chiroptères)
			Modéré (haie non-favorable les colonies de chiroptères)		Modéré (haie non-favorable pour les colonies de chiroptères)

Illustration 16 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude

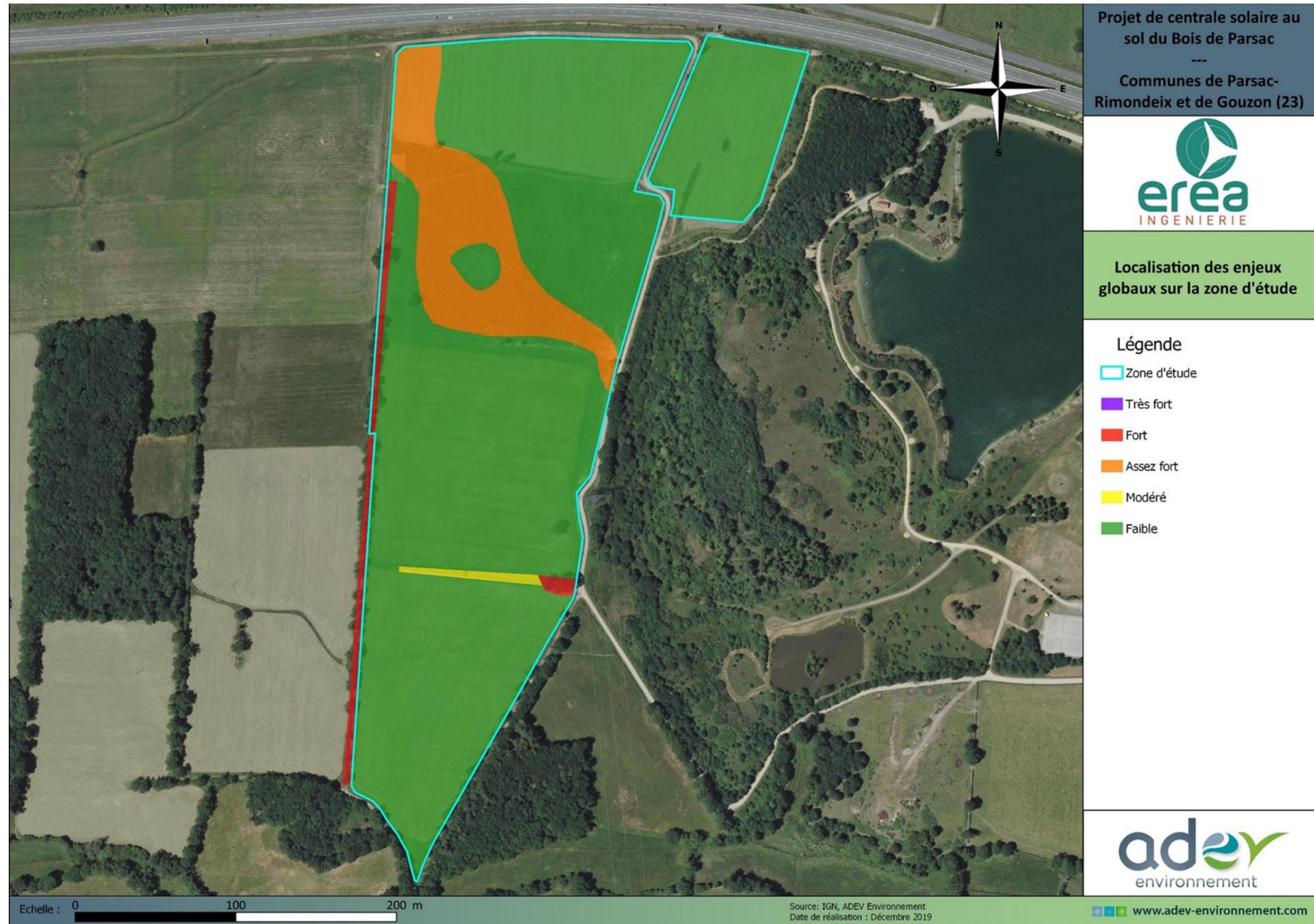


Illustration 17 : Cartographie des enjeux globaux sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

3.3.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
PAYSAGE		
Les unités paysagères	L'unité paysagère « Le Bassin de Gouzon » sous unité de la « Campagne-Parc » est caractérisée par la présence d'un bocage dense, en lien avec le chevelu hydrographique. Le motif boisé est très présent dans le paysage, même si le territoire ne compte que très peu de grands boisements.	Faible
Les structures biophysiques	Le site de projet est situé dans le bassin sédimentaire de Gouzon, dans un espace agricole cerné de grandes masses boisées et de poches bocagères. Avec la création de la RN145, du plan d'eau et de la butte des Grands Champs, cet espace agricole a beaucoup évolué, quelques haies arborées soulignent d'anciennes trames bocagères.	Faible
Les lieux de vie	Le périmètre d'étude rapproché compte peu de bâtis. Tous sont localisés au nord de la RN145.	Faible
Les axes de communication	Le périmètre d'étude rapproché est traversé par la RD100 et la RN145 dans un axe Est/Ouest. Le reste du réseau concerne des chemins de terre et agricoles.	Faible
Le tourisme	Les atouts touristiques du territoire reposent sur le bocage. Trois sentiers de randonnée sont compris dans le périmètre d'étude éloigné. Un d'entre eux longe partiellement la zone de projet.	Faible
Le site du projet	La zone de projet prend place au sein d'une zone agricole au bocage résiduel. Il est traversé par une ligne électrique haute tension.	Faible
LE PATRIMOINE		
Monuments historiques	Le périmètre d'étude rapproché ne compte aucun monument historique. Sur quatre monuments historiques du périmètre d'étude éloigné, aucun n'est en interaction visuelle avec le site.	Nul
Site Patrimonial Remarquable	Aucun	Nul
Site archéologique	2 sites archéologiques se situent en limite de la zone de projet.	Faible

Illustration 18 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial

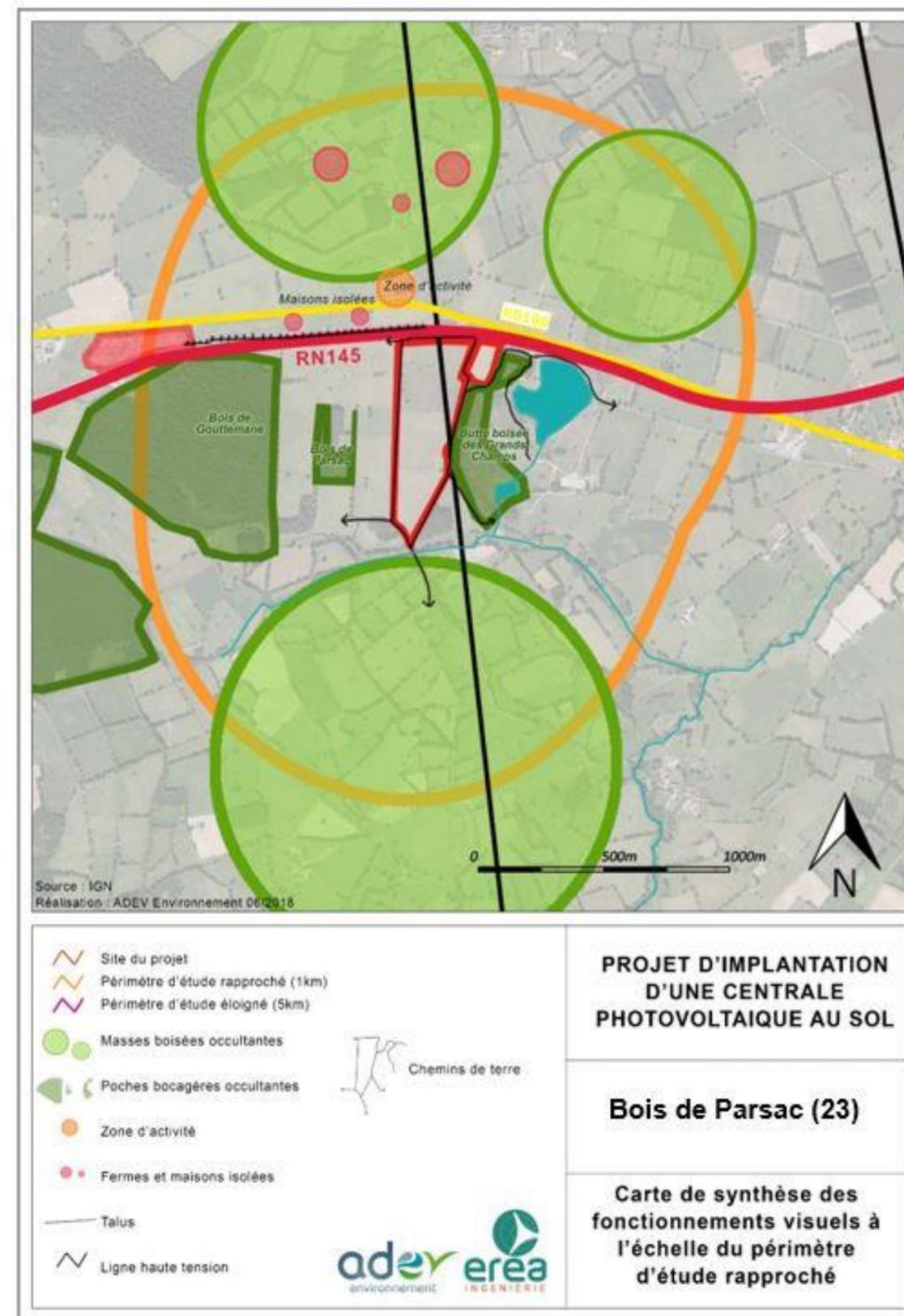


Illustration 19 : Synthèse des fonctionnements visuels à l'échelle du périmètre d'étude rapproché

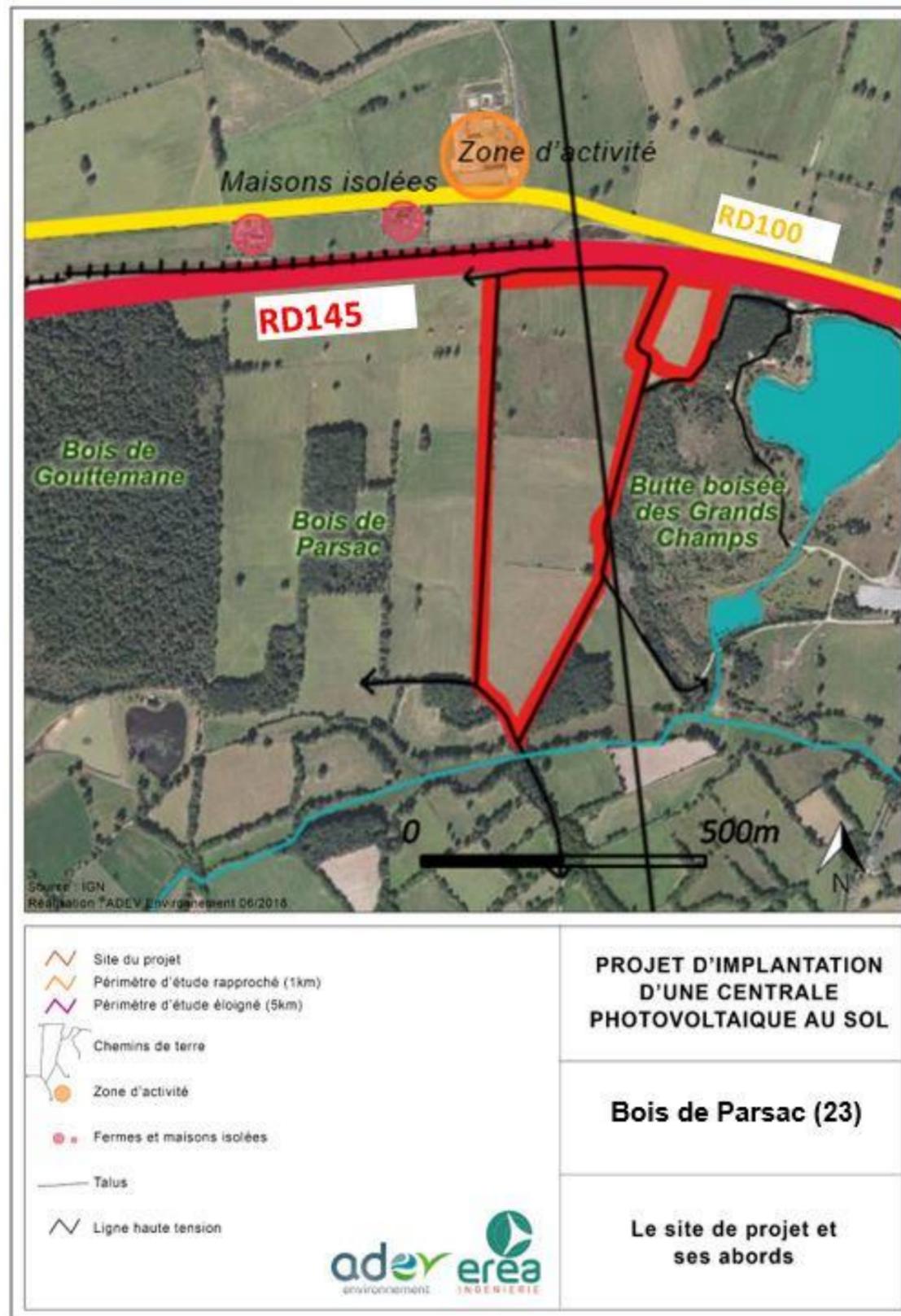


Illustration 20 : Le site de projet et ses abords

Selon les informations de la DRAC d'octobre 2018, deux sites archéologiques sont inventoriés en limite du secteur d'étude. Une voie archéologique passe au sud du projet alors qu'un vestige archéologique se trouve au nord entre la route nationale RN 145 et la zone de projet.

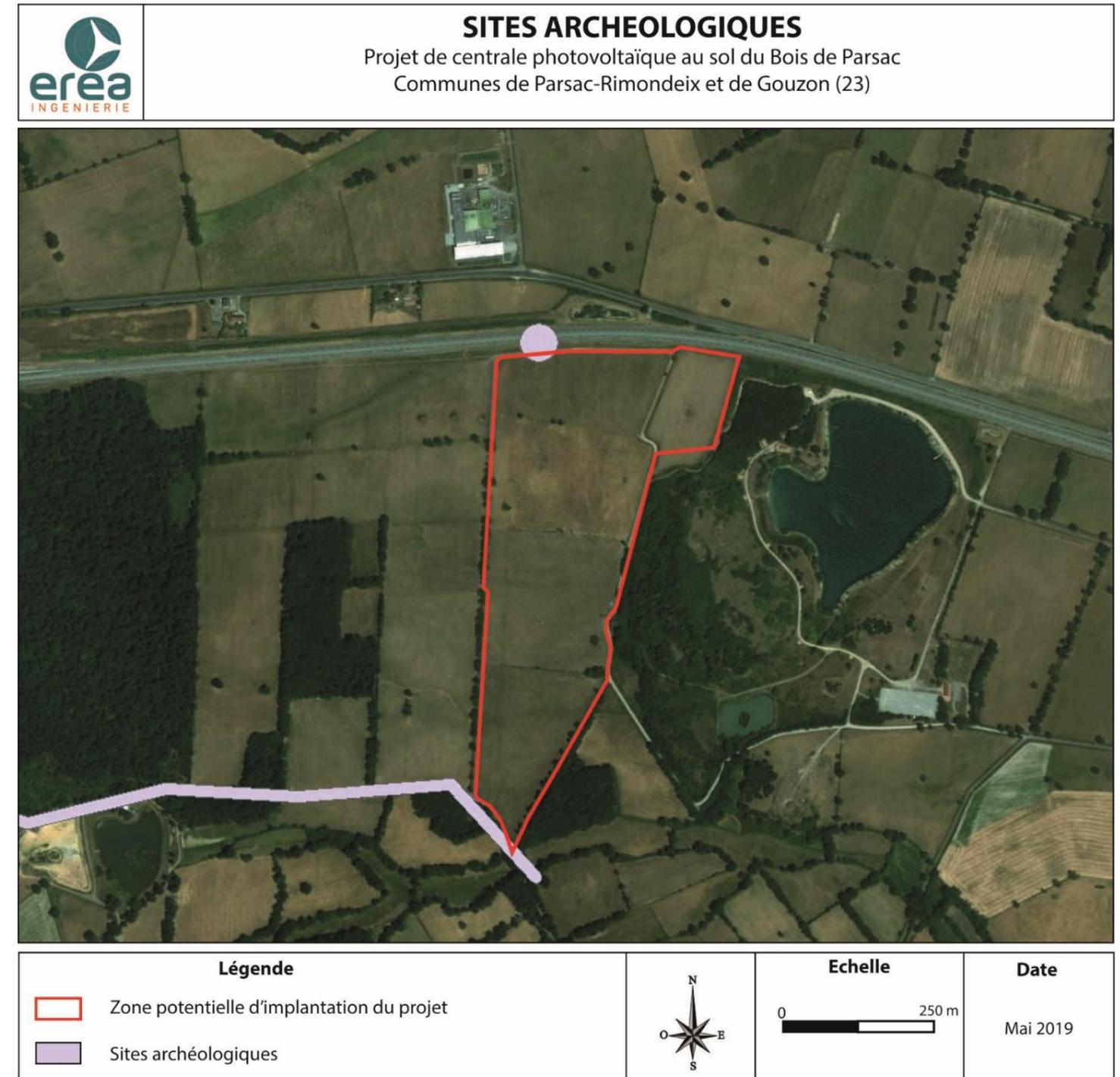


Illustration 21 : Localisation des sites archéologiques présents à proximité de la zone projet (Source : DRAC Nouvelle Aquitaine)

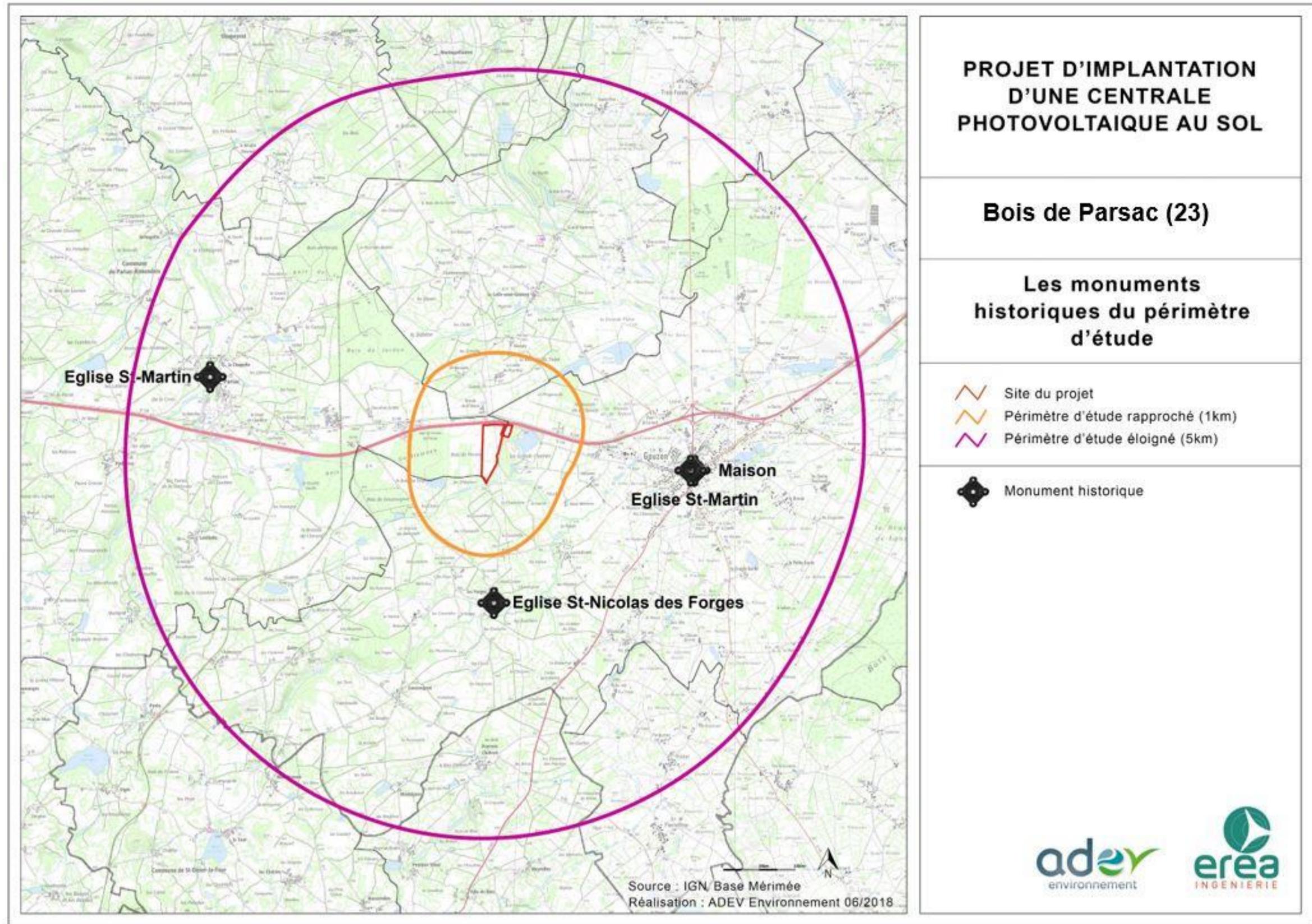


Illustration 22 : Le patrimoine historique à l'échelle du périmètre éloigné

3.4. MILIEU HUMAIN

Une faible densité de population entoure le projet. L'habitation la plus proche se trouve au nord-ouest du projet à 160 m.

Une entreprise de fabrication de pâtisserie (Les Comtes de la Marche) se situe à 200 mètres au nord du projet.

L'agriculture est bien représentée sur la commune ainsi que les activités du secteur tertiaire.

Le projet se situe au sein de parcelles agricoles d'une valeur agronomique médiocre.

La zone de projet est entourée d'un environnement artificialisé.

La RN 145 longe le nord du site, et à l'est se situe le terril de l'ancienne mine d'uranium de Grand Champs.

Une ligne haute tension (H.T.B de 400 kV) traverse également la zone, suivant l'axe nord-sud.

Le site du projet bénéficie d'une bonne desserte routière avec la RN 145 qui longe le projet sur sa partie nord. L'accès direct au site se fait par des chemins empierrés suffisamment larges pour le passage des engins inhérents à la construction de la centrale.

Le contexte sonore de la zone d'étude est celui d'une zone située à proximité d'une route nationale.

Deux servitudes grèvent la zone de projet : la RN 145 et la ligne électrique 400 000 volts.

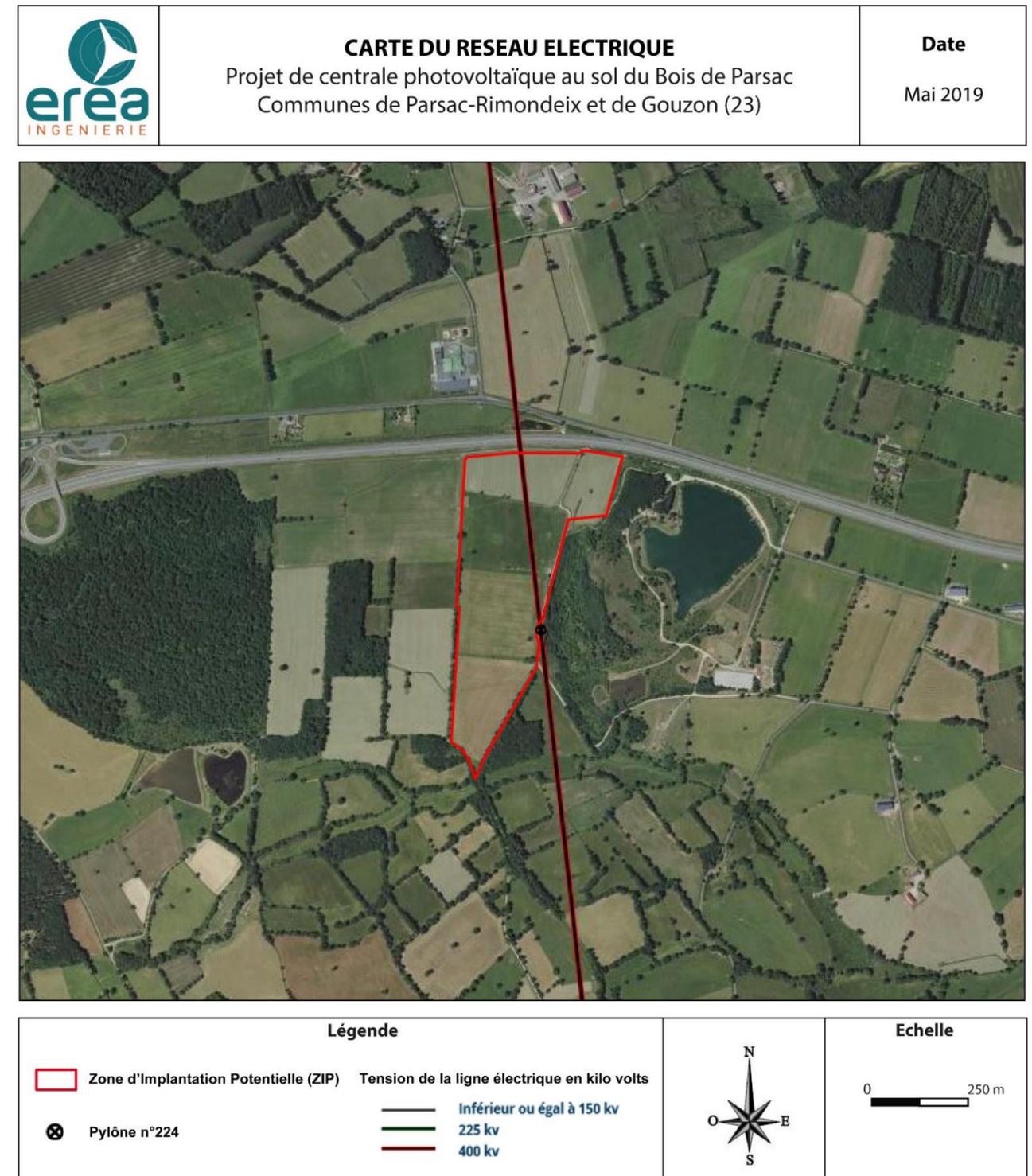


Illustration 23 : Réseau électrique (Source : Géoportail)



Illustration 24 ; Vue sur le pylône n°224 et la ligne électrique depuis le sud-est de la zone du projet (Source : EREA Ingénierie – mars 2019)



Illustration 25 : Vue sur le pylône n°224 et la ligne électrique depuis le nord du site (Source : EREA Ingénierie – mars 2019)

3.5. DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS	DESCRIPTION	EVALUATION DES ENJEUX
POPULATION	Faible densité de population autour du projet. L'habitation la plus proche se trouve au nord-ouest du projet à 160 m.	Faible
SANTÉ HUMAINE	Le site du projet (ZIP) se situe à environ 20 m au sud de la RN 145 qui est une voie classée en catégorie 2 au classement sonore des infrastructures de transports terrestres.	Faible
BIODIVERSITÉ	Habitat E2.1 « Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturages »	Faible
	Habitat E2.2 « Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes »	Faible (hors zone humide)
		Assez fort (sur zone humide)
	Habitat E3.41 « Prairies atlantiques et subatlantiques humides »	Assez fort (partie flore + sondage pédologique)
		Moyen (partie flore)
Habitat FA.4 « Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces »	Fort (haie favorable pour les colonies de chiroptères)	
	Moyen (haie non-favorable pour les colonies de chiroptères)	
TERRE ET SOL	Au niveau du site du projet, on retrouve des sables prédominants de l'Eocène. Le relief est relativement plat et ne présente pas de contrainte particulière. L'aléa retrait-gonflement des argiles est faible sur ce site Le projet se situe au sein de parcelles agricoles d'une valeur agronomique médiocre.	Faible
EAU SUPERFICIELLE	Le cours d'eau le plus proche est une trentaine de mètres de l'extrémité sud du projet. Une centaine de mètres à l'est se situe un étang de 8 ha. La mare la plus proche se trouve à environ 50 m au nord de l'emprise du projet. Un cours d'eau temporaire passe une vingtaine de mètres au nord-ouest du projet.	Faible
EAU SOUTERRAINE	La zone du projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Le bassin sédimentaire de Gouzon, représente le seul aquifère conséquent du département de la Creuse. Masse d'eau souterraine présente au niveau du site : Massif Central BV Cher.	Faible
AIR	Qualité de l'air plutôt bonne.	Nul

CLIMAT	Climat océanique à tendance ligérienne. Ensoleillement favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque.	Nul
BIENS MATERIELS	Le projet est traversé du centre-est au nord par la ligne électrique 400 000 Volts Breuil-Marmagne.	Faible
PATRIMOINE	Le périmètre d'étude rapproché ne compte aucun monument historique. Aucun site patrimonial remarquable.	Nul
	2 sites archéologiques se situent en limite de la zone de projet.	Faible
PAYSAGE	Le site de projet prend place au sein d'une zone agricole au bocage résiduel et est cerné de grandes masses boisées. Il est traversé par une ligne haute tension et avec la création de la RN145, du plan d'eau et de la butte des Grands Champs, l'espace agricole a beaucoup évolué. Le périmètre d'étude rapproché compte peu de bâtis. Tous sont localisés au nord de la RN145. Un sentier de randonnée longe partiellement la zone de projet.	Faible

Illustration 26 : Facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

4.1. CHOIX DU SITE

Ce site a été choisi car il présente plusieurs avantages en faveur du développement d'un projet de parc photovoltaïque :

- Pérennisation de l'activité agricole par le développement d'un projet agrivoltaïque ;
- Le site présente des conditions d'ensoleillement suffisantes pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque (1 450 kWh/m²/an) ;
- Le site est localisé en dehors de tout zonage réglementaire ;
- Le site du projet bénéficie d'une bonne desserte routière avec la RN 145 ;
- Projet compatible avec l'urbanisme
- Très peu de covisibilité ;
- Projet soutenu par les communes.

4.2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

La volonté d'EREA INGENIERIE est de concevoir un parc photovoltaïque respectant les conclusions de chacune des études spécifiques tout en assurant la compatibilité du projet vis-à-vis des servitudes techniques et de tous les autres enjeux environnementaux.

L'implantation du projet a ainsi évolué en tenant compte des contraintes techniques, réglementaires et environnementales du site afin de proposer une variante finale offrant le moins d'impact.

Le projet de centrale solaire a fait l'objet de 3 variantes.

5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET ET MESURES

5.1. PAYSAGES ET PHOTOMONTAGES

Des simulations paysagères ont été réalisées pour définir le niveau d'impact du projet sur le paysage.

Ces simulations ont été réalisées à partir de 6 prises de vues.

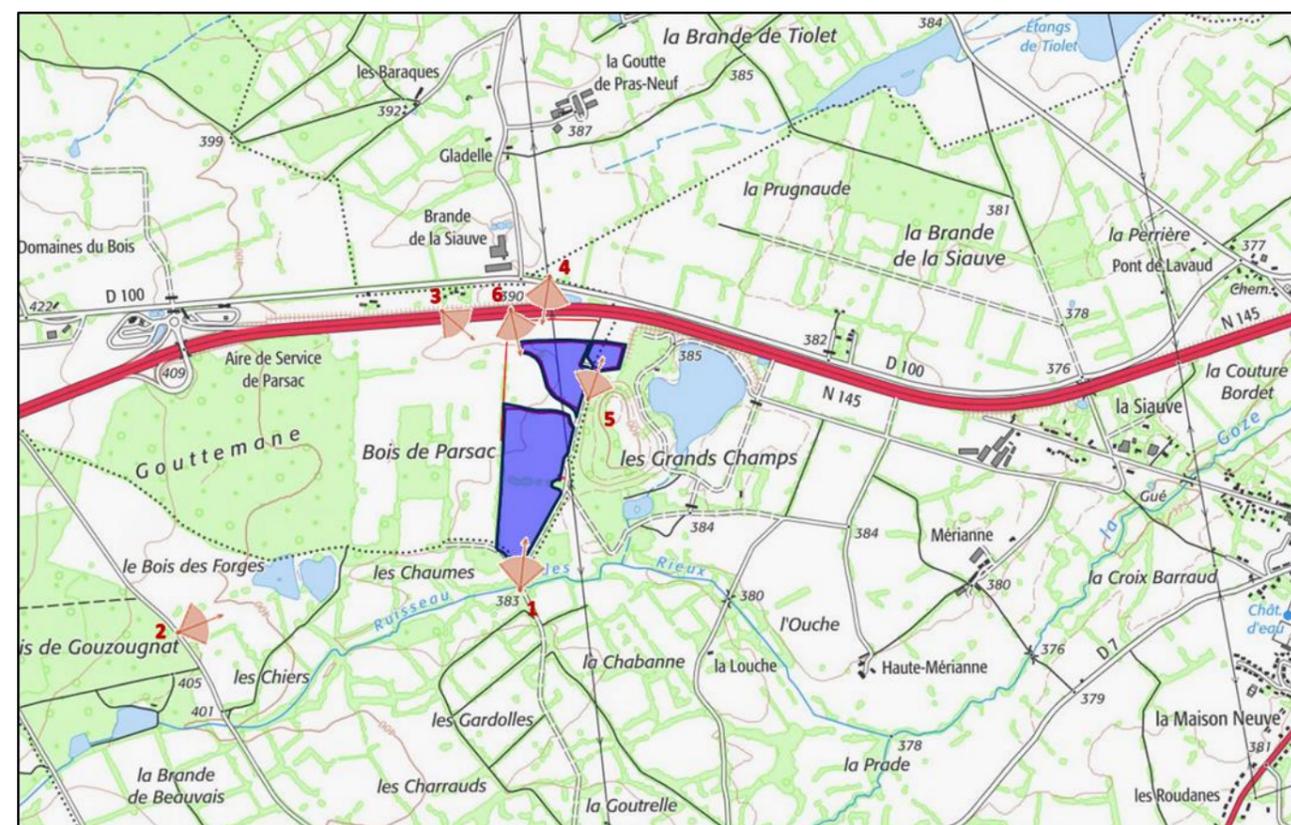


Illustration 27 : Localisation des photomontages

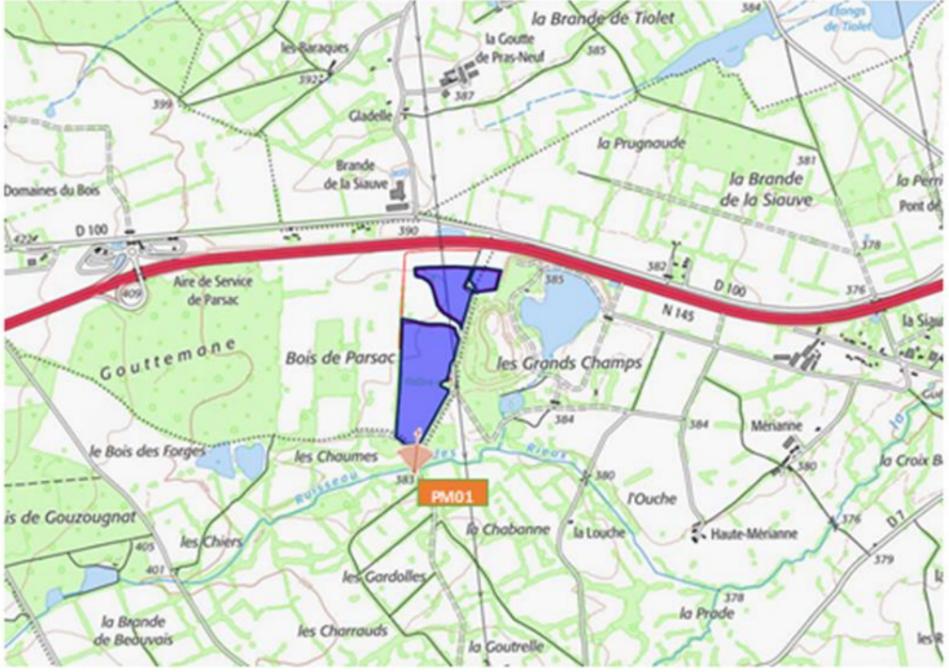
<p>Photomontage PM01 : prise de vue située à la pointe sud de la zone de projet</p>		<p>Distance au projet : 5 m Date de prise de vue : 15/03/2019</p>
<p>Etat initial</p> 		
<p>Photomontage</p> 	<p>Commentaire paysager :</p> <p>Etat initial : Ce point de prise de vue se situe à la pointe sud du site de projet, à l'entrée actuelle de la parcelle et au croisement de plusieurs chemins agricoles dont l'un est emprunté par le sentier de randonnée « le circuit des Moulins ». Ce chemin est bordé de beaux-arbres de haut jet, témoins de l'ancienne trame bocagère. Il permet d'apercevoir les hauteurs du Bois de Toulx en arrière-plan.</p> <p>Photomontage : Le massif boisé côté est est maintenu. Il permet d'épauler le projet sur son flanc est. Les arbres de haut jet qui bordent le chemin disparaissent. La vue sur les hauteurs du Bois de Toulx en arrière-plan est dissimulée par les tables des panneaux solaires. Ainsi, si le paysage à grande échelle ne sera pas modifié par le projet du fait de la présence de masques arborés, celui éphémère des promeneurs fera l'objet d'une nouvelle composition qui occultera l'arrière-plan.</p> <p>Niveau de l'impact visuel : Fort</p>	

Illustration 28 : Photomontage 1

Photomontage PM02 : prise de vue depuis la voie communale reliant la RD100 au hameau de Forges, en limite ouest du périmètre d'étude rapproché.

Distance au projet : 1000 m
Date de prise de vue : 03/08/2018



Commentaire paysager :

Etat initial :

Situé à l'ouest du site de projet, en limite du périmètre d'étude rapproché, sur une voie communale reliant le RD100 et le hameau des Forges, ce point de prise de vue permet d'apprécier le caractère opaque du paysage lié aux différents éléments arborés.

Photomontage :

Depuis ce point de vue, le projet n'est visible, dissimulé par la trame boisée.

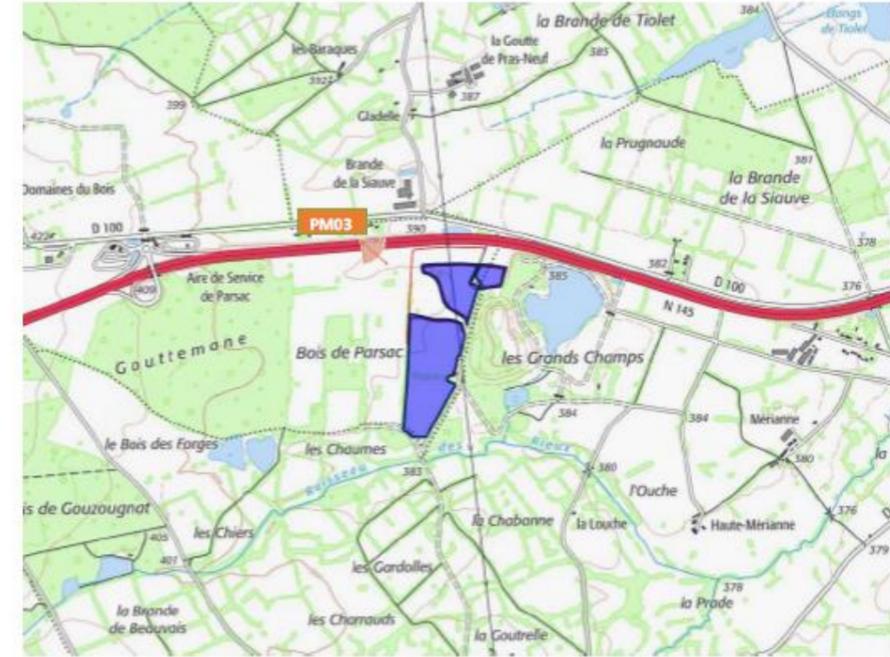
Niveau de l'impact visuel : Nul

Illustration 29 : Photomontage 2

Photomontage PM03 : prise de vue située sur la RN145, au point de dépassement du Bois de Gouttemane.

Distance au projet : 442 m
Date de prise de vue : 03/08/2018

Etat initial



Photomontage



Commentaire paysager :

Etat initial :

Ce point de prise de vue illustre les perceptions depuis la RN145, au point de dépassement du Bois de Gouttemane. Vient alors une clairière constituée d'un bocage résiduel avec en arrière-plan de grandes masses boisées.

Photomontage :

Depuis ce point de vue, le site serait visible si ses franges arbustives d'essences locales ne le dissimulaient pas dans la trame bocagère existante.

Niveau de l'impact visuel : Faible

Illustration 30 : Photomontage 3

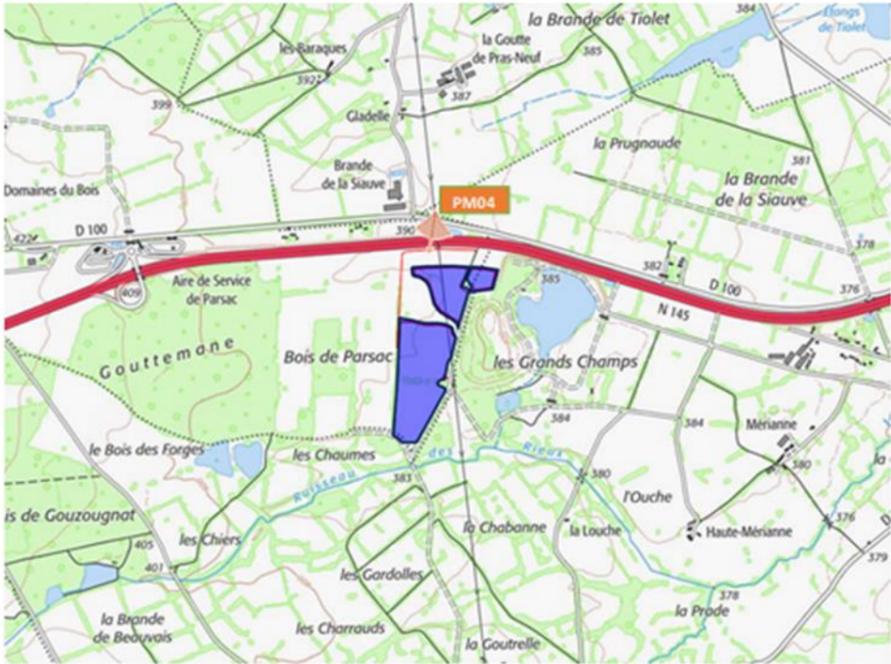
Photomontage PM04 : prise de vue située sous la ligne HT, depuis la RD100		Distance au projet : 125 m Date de prise de vue : 03/08/2018	
<p>Etat initial</p> 			
<p>Photomontage</p> 	<p>Commentaire paysager :</p> <p>Etat initial : Ce point de prise de vue illustre les perceptions depuis la RD100, au niveau de la ligne Haute Tension. Il permet d'apprécier l'efficacité et la capacité occultante des talus créés lors de la construction de la RN145.</p> <p>Photomontage : Depuis ce point de vue, le site n'est pas visible, dissimulés par le talus. Les maisons situées plus à l'ouest de cette prise de vue bénéficient également de ces talus qui ont pour objectif de les protéger de la RN145.</p> <p>Niveau de l'impact visuel : Nul</p>		

Illustration 31 : Photomontage 4

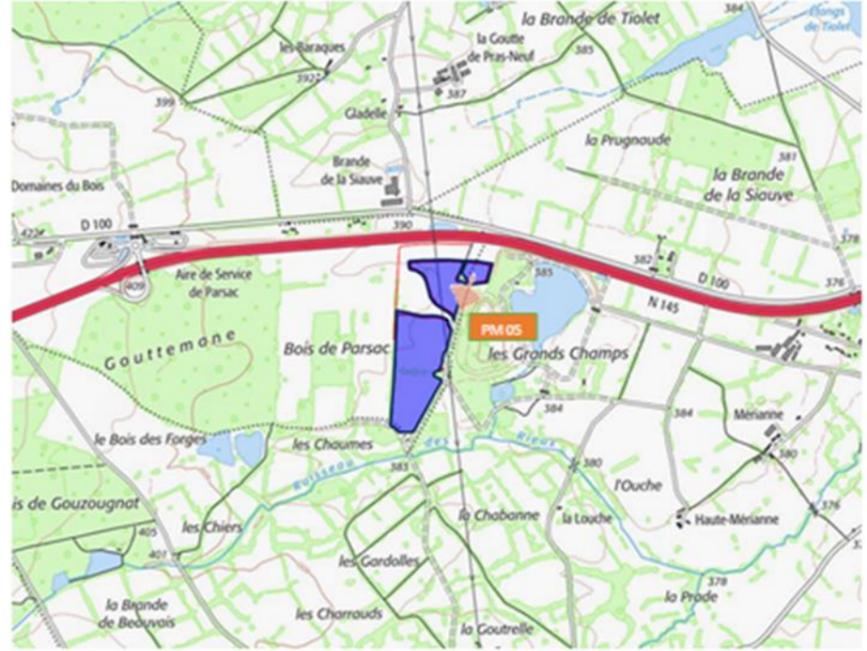
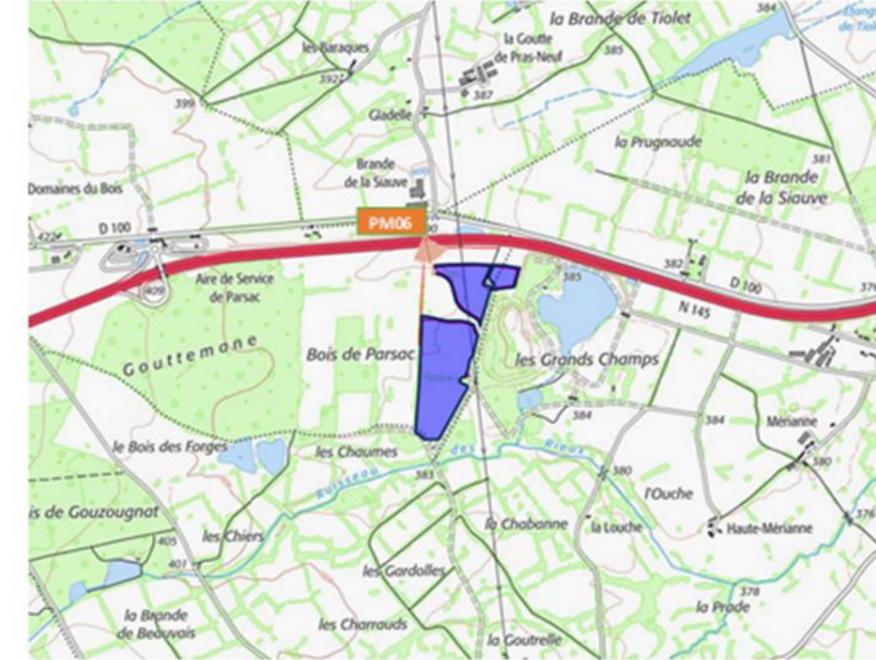
Photomontage PM05 : prise de vue située sur le chemin de terre qui dessert la partie nord-est du projet		Distance au projet : 5 m Date de prise de vue : 15/03/2019
<p>Etat initial</p> 		
<p>Photomontage</p> 	<p>Commentaire paysager :</p> <p>Etat initial : Ce point de prise de vue illustre les perceptions depuis le chemin de terre qui longe le site sur son flanc est et débouche sur la parcelle nord-est du projet. Le site est dégagé et surplombe légèrement la RN145 en second plan.</p> <p>Photomontage : Situé en plein cœur du projet, ce point de vue permet une vue directe sur le projet. Les tables des panneaux solaires dissimulent l'arrière-plan.</p> <p>Niveau de l'impact visuel : Moyen à fort</p>	

Illustration 32 : Photomontage 5

Photomontage PM06 : prise de vue située sur la RN145, au nord du site

Distance au projet : 25 m
Date de prise de vue : 03/2018 _ google maps d'une street view

Etat initial



Photomontage



Commentaire paysager :

Etat initial :

Ce point de prise de vue illustre les perceptions directes sur la zone de projet depuis la RN145. Il s'agit d'une perception furtive compte tenu de la vitesse et du champ de visibilité des automobilistes. Le paysage s'ouvre sur une clairière aux contours opaques. Quelques arbres isolés témoignent d'anciennes trames bocagères.

Photomontage :

Depuis ce point de vue, le site est visible. Le haut des tables des panneaux solaires émerge de la haie plantée. En arrière-plan, le massif boisé des Grands-Champs crée un fond opaque. Ainsi, les trames arbustive et arborée absorbent le projet.

Niveau de l'impact visuel : Moyen

Illustration 33 : Photomontage 6

5.2. IMPACTS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

L'étude d'impact doit comporter une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus, conformément à l'alinéa 4° de l'article R122-5 du Code de l'Environnement.

Les projets dans l'aire étude éloignée (5 km) ont été inventoriés par recherche de données sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (avis publiés de l'autorité environnementale). Ces services ont été consultés en décembre 2019.

Aucun projet n'ayant fait l'objet d'une enquête publique ou d'une étude d'impact entre 2016 et 2019 ne se situe dans le périmètre éloigné du projet.

5.3. SYNTHÈSE DES IMPACTS, MESURES, DES IMPACTS RESIDUELS ET COÛTS DES MESURES

Thème environnemental		Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Impact résiduel	Estimation financière	Délai et durée de mise en œuvre
		En phase chantier	En phase exploitation	En phase chantier	En phase exploitation			
Milieu physique	Terre et sol	Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d'hydrocarbure, ...)	Imperméabilisation de 0,12 % du site par la présence des locaux techniques, des bâches incendie et des pieux battus	<u>Mesures de réduction :</u> Engins de chantier en conformité avec les normes actuelles Ravitaillement réalisé au-dessus d'une zone étanche Stockage d'hydrocarbures sur bac de rétention Sanitaires équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	<u>Mesures de réduction :</u> La couverture du sol sera maintenue enherbée. Les modules ne sont pas jointés les uns aux autres, ainsi l'eau peut s'écouler entre eux, dans un espace de 2 cm et inclinés à 25° par rapport à l'horizontale (pas d'accélération de l'eau de pluie).	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase d'exploitation
	Déplacement de terres / tassement/ érosion							
	Eaux souterraines et superficielles	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d'hydrocarbure, ...)	Imperméabilisation de 0,12 % du site par la présence des locaux techniques, des bâches incendie et des pieux battus	<u>Mesures de réduction :</u> Engins de chantier en conformité avec les normes actuelles Ravitaillement réalisé au-dessus d'une zone étanche Stockage d'hydrocarbures sur bac de rétention Sanitaires équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	<u>Mesures de réduction :</u> La couverture du sol sera maintenue enherbée. Les modules ne sont pas jointés les uns aux autres, ainsi l'eau peut s'écouler entre eux, dans un espace de 2 cm et inclinés à 25° par rapport à l'horizontale (pas d'accélération de l'eau de pluie).	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase d'exploitation
Air et climat	La phase chantier représente la période de plus fortes émissions de GES par les engins de chantier	Réduction des émissions des gaz à effet de serre par l'utilisation de l'énergie solaire Légère modification des températures localement	<u>Mesures de réduction :</u> Utilisation d'engins de chantier aux normes actuelles Utilisation de Gasoil Non Routier contenant moins de soufre	<u>Mesures de réduction :</u> Partie basse des panneaux à 110 cm du sol Rangées de panneaux espacées de 4,57 m, permettant à la végétation de s'installer, aux moutons d'évoluer sous les panneaux et de réguler les températures	Positif	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase d'exploitation	

Milieu naturel	Analyse des enjeux floristiques et milieu naturel	<p>Conservation de l'ensemble des haies de bonne qualité soit environ 281 ml de haie. Suppression de la haie de moins bonne qualité (137 ml)</p> <p>Evitement des zones identifiées comme ayant des enjeux pour la conservation des espèces patrimoniales comme la Renoncule flammette et les zones humides réglementaires.</p>	Le parc photovoltaïque n'a pas d'impact particulier sur la flore et les habitats répertoriés	<p><u>Mesure d'évitement :</u> Evitement des milieux identifiés comme ayant un enjeu écologique fort</p> <p><u>Mesure de réduction :</u> Rédaction d'un plan d'assurance environnement</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> Gestion adaptée des espaces verts Plantation de haies</p> <p><u>Mesures de suivi :</u> Entretien de la haie champêtre et des haies existantes</p>	Négligeable	<p>Plantation de haie : 10 180 € pour 570 ml</p> <p>Entretien des haies entourant le site : 444 € tous les 2 ans pour 444 ml</p>	Durant le chantier et en phase d'exploitation	
	Analyse des enjeux faunistiques	Amphibiens : Risque potentiel de destruction d'individu en phase terrestre	Pas d'impacts significatifs	Maintien des haies de bonne qualité sur la zone d'étude	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Phasage des travaux en période en dehors de périodes de fortes sensibilités Absence d'éclairage permanent sur le site</p> <p>Evitement des milieux identifiés comme ayant un enjeu écologique fort</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Rédaction d'un plan d'assurance environnement</p> <p>Mise en place de pondoirs et d'abris</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> Mise en place de clôtures permmissives à la petite faune Gestion adaptée des espaces verts Plantation de haies</p> <p><u>Mesures de suivi :</u> Entretien de la haie champêtre et des haies existantes</p>	Nul	<p>Plantation de haie : 10 180 € pour 570 ml</p> <p>Entretien des haies entourant le site : 444 € tous les 2 ans pour 444 ml</p>	Durant le chantier puis en phase exploitation
		Reptiles : Dérangement et risque de destruction des individus	L'installation des panneaux photovoltaïques entraîne une augmentation de l'ombrage et donc une diminution des zones de chauffes indispensables pour les reptiles	Fragmentation des habitats favorable à ces espèces			Négligeable		
		Avifaune : Dérangement, voire une destruction des nichées et des habitats de reproduction. Conservation de l'ensemble des haies de meilleure qualité et plus favorables pour la nidification des oiseaux.	Impact faible, avifaune accoutumée à la présence humaine	Faible			Négligeable		
		Mammifères : Dérangements en phase travaux peuvent occasionner l'abandon temporaire du secteur. Espèces communes non protégées, habituées à la présence humaine.	Le projet permet de conserver des milieux boisés (haies) et des milieux ouverts (prairie) qui seront favorables pour le développement des mammifères terrestres (hors chiroptères).	Nul			Nul		

		<p>Chiroptères :</p> <p>Perturbation ou la destruction d'habitat ou de zone de chasse (haie) mais aussi par le dérangement ou la destruction des sites de reproduction ou d'hibernation.</p> <p>Maintien des haies qui sont potentiellement favorables pour l'accueil des colonies de chiroptères.</p>	<p>Les chiroptères utiliseront la zone d'étude comme secteur de chasse.</p> <p>Aucun éclairage permanent.</p>			<p>Faible</p>	<p>Négligeable</p>		
		<p>Invertébrés :</p> <p>Destruction d'une partie des haies présentes sur la zone d'étude.</p> <p>Altération partielle et ponctuelle des habitats favorables pour les invertébrés.</p> <p>Risque de destruction d'individu ou de ponte d'espèces non protégées et possédant des statuts de conservation favorables au niveau national et régional.</p>	<p>Maintien des milieux ouverts favorables aux invertébrés.</p> <p>Zone humide évitée par le projet.</p>				<p>Négligeable</p>		
	Analyse paysagère	<p>Les impacts visuels du projet concernent uniquement les vues nord depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> La RN145 au niveau de la clairière ; Les vues ponctuelles situées en bout de talus depuis la RD100. 		/	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Maintien de la végétation existante et plantations de nouvelles haies</p>	<p>Négligeable</p>	<p>Plantation de haie : 10 180 € pour 570 ml</p>	<p>Durant le chantier et en phase d'exploitation</p>	
	Analyse patrimoniale	Absence de sensibilité paysagère liée aux éléments patrimoniaux du territoire d'étude		/	/	Nul	/	/	
Milieu humain	Cadre de vie, commodité du voisinage, santé humaine	<p>Gêne acoustique sur le voisinage du fait de l'utilisation d'engins de chantier.</p> <p>Population la proche à 160 m environ du projet</p>	<p>Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance sonore en exploitation.</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Utilisation d'engins conforme à la réglementation en vigueur</p> <p>Pas d'usage de sirène ou d'avertisseur sauf cas exceptionnel</p> <p>Chantier diurne hors week-end et jours fériés</p>	<p><u>Mesure d'accompagnement :</u></p> <p>Mise en place d'un panneau d'information</p>	<p>Négligeable</p>	<p>1 000 € pour le panneau</p>	<p>Durant le chantier puis en phase d'exploitation</p>	

	Création de vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier. Population la proche à 160 m environ du projet	Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance sonore en exploitation	<u>Mesures de réduction :</u> Chantier diurne hors week-end et jours fériés		Nul		
	Emissions de poussières du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de poussière minérales dues à la manipulation du sol. Population la proche à 160 m environ du projet	Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance liée aux poussières	<u>Mesures de réduction :</u> Arrosage des pistes de chantier si besoin Les travaux ne seront pas réalisés en période de vent fort Utilisation d'engin conforme à la réglementation en vigueur		Nul		
Contexte socio-économique	Création d'emplois Travaux effectués par des entreprises locales	Retombées économiques pour les communes et la communauté de communes (CFE, IFER, CVAE) Entretien et gestion du parc par de la main d'œuvre locale	/	/	Positif	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase d'exploitation
Occupation des sols	Conservation et pérennisation de l'activité et de la zone agricole Entretien ovin du site (ensemencement spécifique, clôtures mobiles, suivi annuel les 3 premières années, ...)		/	<u>Mesures de suivis :</u> Suivi de la mise en place des prairies à pâturer ; Bilan annuel jusqu'à la 3ème année.	Positif	Intégré dans le coût global du projet	En phase d'exploitation
Axes de communication et moyens de déplacement	Augmentation du trafic sur les dessertes locales Risques d'accident	Pas de nuisance sur les axes lors de la phase d'exploitation du parc photovoltaïque	<u>Mesures de réduction :</u> Lavage des roues des engins en période humide Mise en place de panneaux de signalisation de chantier	/	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier

	Sécurité	<p>Intrusion de personnes extérieures au chantier</p> <p>Risque incendie</p> <p>Risque d'accident</p> <p>Source de dangers pour le personnel</p>	<p>Risque incendie</p> <p>Intrusion de personnes</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Chantier interdit au public (panneau et barrière)</p> <p>Mise en place d'un plan de prévention sécurité et protection de la santé par un coordinateur CSPS</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Mise en place d'une clôture / portails fermant à clé / caméras de surveillance</p> <p>Moyens d'extinction dans les locaux techniques</p> <p>2 Bâches incendie de 60 m³ chacune</p> <p>Création de chemins d'exploitation de 3 m minimum de large pour accès de secours</p> <p>Création d'aires de retournement pour les engins de secours</p> <p>Affichage des consignes de sécurité et de protection</p> <p>Respect d'une distance minimale de 10 mètres par rapport aux surfaces boisées pour l'implantation</p>	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase d'exploitation
--	----------	--	--	--	---	-------------	---------------------------------------	---

 Nul	 Impact très faible	 Impact modéré	 Impact assez fort
 Impact négligeable	 Impact faible	 Impact fort	 Impact positif

Illustration 34 : Tableau de synthèse des impacts, mesures, impacts résiduels et coûts

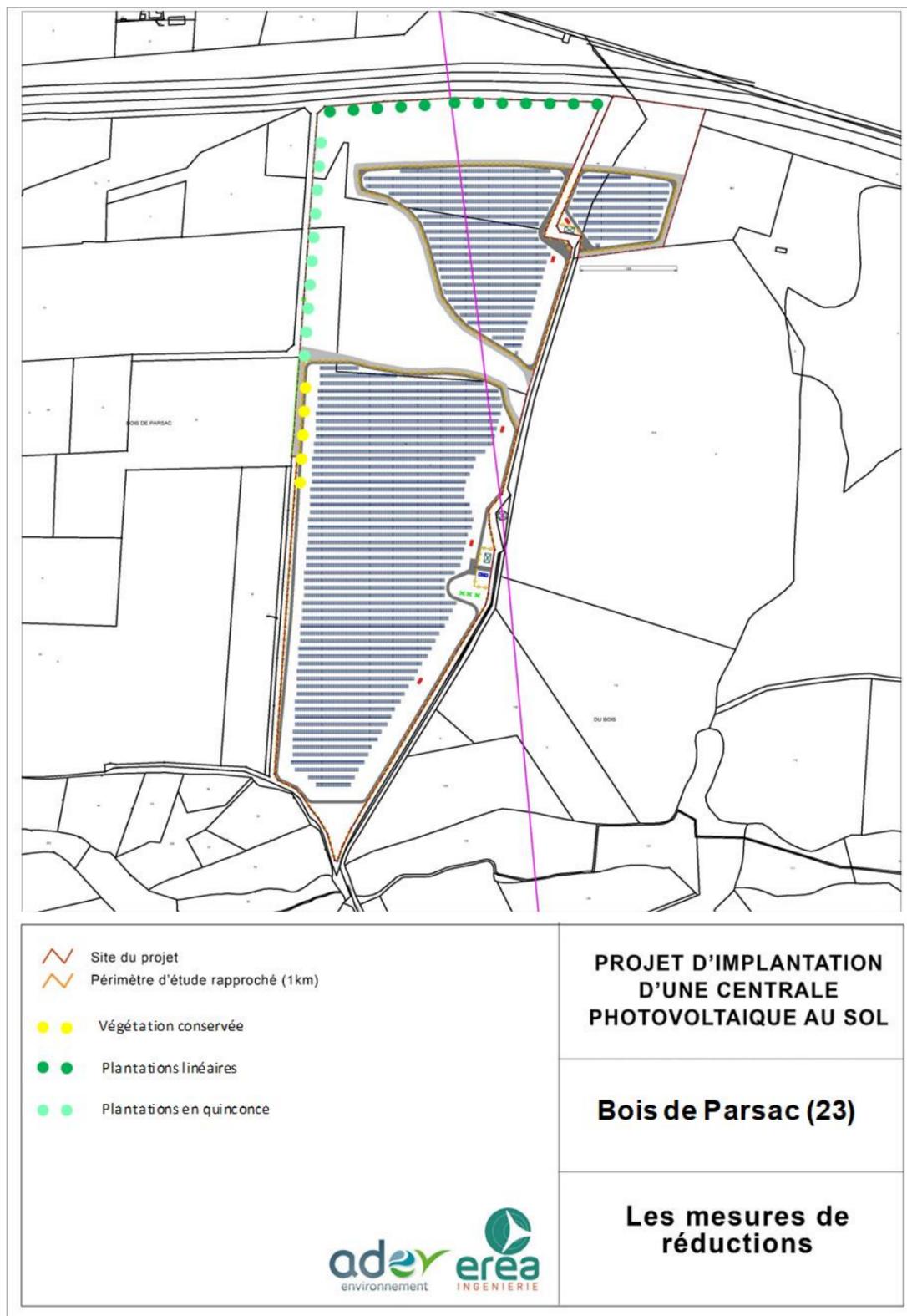


Illustration 35 : La végétation en périphérie du parc photovoltaïque

6. CONCLUSION

Sur la base des connaissances disponibles, le site du Bois de Parsac ne présente pas de contraintes rédhibitoires à la mise en place d'un parc photovoltaïque.

Le projet de parc photovoltaïque au sol, faisant l'objet du présent dossier a été élaboré, tout au long de son développement, à partir d'échanges constants entre environnementalistes, paysagistes ainsi qu'élus, propriétaires et services de l'État. Ce processus a permis la mise en évidence des sensibilités de ce secteur qui offre néanmoins des caractéristiques intéressantes pour l'exploitation du soleil, dans un environnement favorable au solaire photovoltaïque.

La prise en compte de ces sensibilités dans l'élaboration du projet a fait évoluer celui-ci vers un parc photovoltaïque de moindre impact que ce soit sur le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain ainsi que sur le paysage et le patrimoine.

En complément, différentes mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivis ont été prises, symbolisant ainsi la volonté du pétitionnaire de s'investir de manière responsable dans un développement durable du territoire qui accueille son projet.

Par conséquent, ce projet en adéquation avec les volontés politiques et pérennisant l'activité agricole du site, permet tout en respectant l'environnement local du site d'implantation, de miser sur la protection de l'environnement à long terme, par la création d'une énergie propre et renouvelable, l'énergie photovoltaïque.